

Cessez de payer votre loyer lors du décès de votre conjoint(e).
APPELEZ-NOUS
BA BENOÎT BOUCHARD ASSURANCES INC.
 Pour renseignements
 Ferdinand Hendriks,
 658-4678

LE SOLEIL

Louez une **EAGLE VISTA** 2995
 pour aussi peu que 1500 \$ par semaine
 Fin de semaine 350 \$ 300 km gratuits
 1 semaine 495 \$ 1000 km gratuits
 1 mois 1495 \$ 3000 km gratuits
 LOCATION MAISONNEUVE 529-8135

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 1989

QUEBEC, 93^e ANNÉE NO 289
 50 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,00 \$
 MONTRÉAL-ÎLES DE LA MADELEINE-GASPESIE-SAGUENAY-LAC ST-JEAN-ABITIBI 300

35c

LE MONDE

Armes : Moscou propose un sommet aux Européens

L'URSS propose la tenue d'un sommet, l'année prochaine, en vue de conclure un accord Est-Ouest sur la réduction des forces conventionnelles en Europe. **A-9**

LE CANADA

Broadbent quitte son siège, Barrett entre dans la course

Pendant qu'Ed Broadbent quitte la politique pour relever de nouveaux défis, Dave Barrett brigue le leadership du NPD qui choisira son chef le 3 décembre. **A-8**

LE QUEBEC

On lève le voile sur les déchets dangereux

Les Québécois auront désormais accès à une meilleure information sur la nature et la localisation des déchets dangereux de leur province. **B-8**

LA REGION

Outrage au tribunal pour déchargement de BPC

Des 13 personnes initiales, une seule doit encore répondre d'une accusation d'outrage au tribunal pour le déchargement de BPC à Baie-Comeau. **A-4**

QUEBEC

Le RP promet aux gens âgés des autobus toujours gratuits

Le chef du RP a dévoilé la partie de son programme relative aux gens âgés. Il leur promet entre autres la gratuité en tout temps dans les autobus de la CTCUQ. **A-3**

L'ECONOMIE

Maclean Hunter aura Selkirk mais pas CKVL et CKOI

Le CRTC approuve la mainmise de Maclean Hunter sur Selkirk Communications, une transaction de \$606 millions, mais CKVL et CKOI-FM en sont exclus. **B-1**

LES ARTS

L'écrivain ne doit pas parler pour ne rien dire

Réunis en congrès international à Montréal, des écrivains se sont prononcés sur l'exercice et les devoirs liés à la « liberté ». **C-1**

L'EDITORIAL

Quand le ministre des Transports déraile

Le train ne manque ni d'avantages ni de défenseurs. Mais les uns et les autres semblent laisser indifférent le ministre Benoît Bouchard. Malheureusement. **A-10**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-6
Le Québec	A-7
Le Canada	A-8
Le Monde	A-9 à A-12

Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-6 à C-11
Arts	C-1 à C-5
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-10
Décès	C-12 et C-13
Economie	Cahier B
Éditorial	A-10
Feuilleton	C-8
Horoscope	C-10
Mots croisés	C-7
Mot mystère	C-7
Ou aller à Québec	C-4

LA METEO

Plutôt nuageux avec possibilité d'averses en matinée. Des nuages par la suite. Maximum : près de 12. Demain : ensoleillé avec fréquents passages nuageux. **S-16**

Grèves illégales : le gouvernement ordonne d'appliquer les sanctions

Le gouvernement ordonne aux directeurs des établissements de santé et de services sociaux d'appliquer les sanctions prévues à la loi 160. « Vous n'avez pas le choix d'appliquer ou non les sanctions prévues à la loi et aux décrets, vous devez obéir à la loi », a écrit avant-hier le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, M. André Dicaire, à tous les directeurs de tous les établissements du Québec.

par LOUISE LEMIEUX
 LE SOLEIL

Dans cette directive du 27 sep-

tembre, dont LE SOLEIL a obtenu copie, M. Dicaire rappelle que les sanctions doivent être « appliquées intégralement et

EXCLUSIF
 de façon uniforme, à l'ensemble des salariés qui en ont violé les dispositions... avec rigueur et équité ». La directive, précise-t-il, s'applique aux infirmières et à tous les syndiqués de la santé, qu'ils soient affiliés à la FAS, à la CEQ, à la Centrale des professionnels de la santé. Il a été impossible de vérifier, hier, si tous les syndiqués verront leur salaire coupé le même jour.

Les infirmières seront vraisemblablement les premières touchées. Sur la paye du 19 octobre, ou sur la suivante au plus tard, elles se verront amputées de la seconde journée de salaire pour chaque jour de grève. D'ici au 26 octobre, elles seront avisées, par affichage ou par lettre, du nombre d'années d'ancienneté perdues à la suite de la grève illégale de cet automne.

Pour les infirmières comme pour les autres employés syndi-

qués du réseau hospitalier, si la perte de salaire fait mal, la perte d'ancienneté leur arrache le cœur. L'employeur s'y réfère pour attribuer les postes et les meilleures dates de vacances. Parce que les services essentiels ont été assurés durant la grève, tous les syndiqués n'ont pas fait grève le même nombre de jours. D'où la perte inégale d'années d'ancienneté pour les syndiqués d'un même syndicat.

Suite A-2, Sanctions...

Johnson accuse les leaders syndicaux de cacher les offres

Pressé de régler la négociation, le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, a nettement durci le ton, accusant même les dirigeants syndicaux « de faire de la politique sur le dos des femmes pour gagner des points » et de cacher à leurs membres les offres gouvernementales.

par ANDRÉ DIONNE
 LE SOLEIL

M. Johnson a déclaré hier en conférence de presse que « Mmes Monique Simard et Catherine Louméde disent sur la place publique qu'on a rien mis sur la table, ce qui est faux », et cela au moment où de nouveaux votes de grève doivent être tenus, d'ici au 5 octobre, particulièrement chez les membres de la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN).

À la suite des déclarations publiées plus tôt émanant des chefs syndicaux, le ministre a dit qu'il se devait « de répliquer ».

M. Johnson a nommé et identifié les responsables de

cette situation, qui sont, selon lui, les trois femmes qui dirigent ce mouvement de négociations : Monique Simard, vice-présidente de la CSN, Catherine Louméde, présidente de la FAS, et Lorraine Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Est-ce de la manipulation? ont demandé des journalistes, un terme qu'a refusé d'endosser le ministre, préférant accuser les porte-parole syndicaux « d'ignorer » les offres déposées par le gouvernement et de ne pas en informer leurs membres.

Le ministre n'a pas exclu la possibilité de payer des annonces dans les grands journaux du Québec pour faire connaître les offres salariales du gouvernement, comme ce fut le cas par le passé.

Le piétinement

Il a par ailleurs tenu responsables les dirigeants syndicaux du piétinement des négociations. « La CSN nous a fait savoir qu'elle n'était pas disponible pour reprendre les négociations avant cet après-midi... La CEQ ne veut pas voir les négociations patronales avant le milieu de la semaine de prochaine », a révélé M. Johnson.

M. Johnson s'est permis de faire de l'ironie à l'endroit de la CEQ qui a « de la difficulté avec ses propres conseillers techniques quoique ceux-ci maintiennent les services essentiels, ce qu'on refuse de donner en matière de santé ». Il a raconté que la CEQ avait offert à ses em-



Le ministre Johnson a durci de nouveau le ton hier.

Suite A-2, Johnson...



L'ex-président des Philippines a été maintenu artificiellement en vie pendant des mois.

Aquino refuse la dépouille de Marcos

(D'après AP) — La présidente philippine, Mme Corazon Aquino, a refusé hier catégoriquement de permettre que la dépouille du président déchu Ferdinand Marcos, décédé le jour même à Honolulu à l'âge de 72 ans, soit enterrée aux Philippines, mais des dirigeants de l'opposition lui ont demandé de reconsidérer sa décision.

Aux États-Unis, l'Administration fédérale pour l'aviation (FAA) a interdit à toute compagnie la mise à disposition d'un avion en vue d'un éventuel transport du corps de l'ancien président philippin dans son pays d'origine.

C'est le Département d'État, estimant que le retour des restes de Marcos « créerait un danger pour la sécurité de l'appareil et de son personnel », qui est intervenu pour demander à la FAA de prendre cette mesure d'urgence.

L'interdiction émise par la

FAA est valable jusqu'au 1er octobre 1990, mais elle pourrait être prolongée.

Arrêt cardiaque

Maintenu artificiellement en vie pendant de longs mois, Marcos est mort hier d'un arrêt cardiaque. Il vivait à Hawaii depuis qu'il avait été chassé du pouvoir en février 1986.

L'ancien dictateur est mort au Centre médical St. Francis d'Honolulu, où il était hospita-

Suite A-2, Marcos...

Autre texte en page A-9

Tourisme : la promotion fait défaut

Le produit touristique de la grande région de Québec est d'une très grande richesse, mais ce semble être « un des secrets les mieux gardés de l'industrie touristique ».

par BENOÎT ROUTHIER
 LE SOLEIL

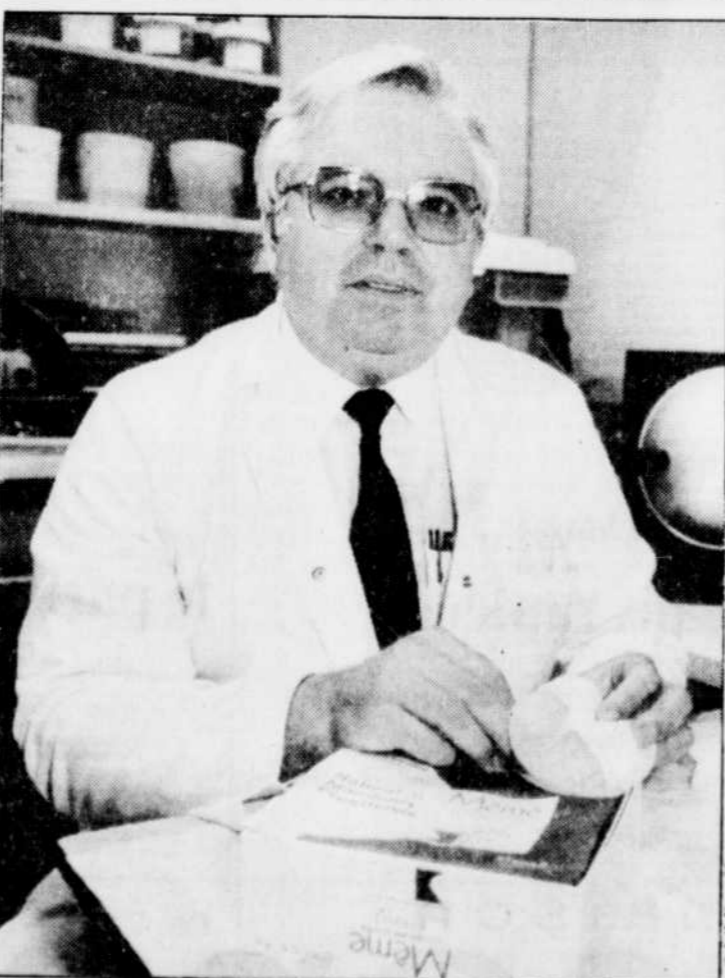
C'est pourquoi il faut mettre l'accent, au cours des prochaines années, sur la consolidation et l'organisation des produits existants plutôt que d'en créer de nouveaux. Les efforts devront aussi porter sur une promotion accrue des marchés cibles retenus, de même que sur une amélioration significative de l'accueil. Il s'agit en effet d'une des grandes lacunes de l'industrie touristique de la région : notre hospitalité provinciale ne correspondrait pas nécessairement à la réalité...

Enfin il faut absolument une structure régionale de coordination du développement touristique : c'est déjà fait car la Corporation de développement de la région touristique du Grand Québec, qui a rendu public hier son « plan de développement, restera en fonction au moins pour les deux prochaines années.

Le plan dévoilé hier est le fruit de deux ans de grande concertation entre la Communauté urbaine de Québec (CUQ), les municipalités régionales de comté (MRC) Portneuf, Jacques-Cartier, Côte-de-Beaupré et Île d'Orléans, ainsi que les différentes entreprises et organismes reliés à l'industrie touristique de la région. A travers ces regroupements, c'est plus de 200 personnes qui ont participé activement à l'éla-

Suite A-2, Tourisme...

Autre texte en page A-3



Directeur du laboratoire de recherche de l'hôpital Saint-François d'Assise sur les biomatériaux, le Dr Robert Guidoin affirme que les prothèses mammaires n'ont pas suivi l'évolution des connaissances sur les biomatériaux.

10,000 Québécoises portent des prothèses mammaires contestées

Les prothèses mammaires « Mème » et « Natural-Y », fabriquées en Californie avec un matériau d'emballage et de rembourrage de matelas, font maintenant l'objet d'une importante controverse dans les milieux scientifique et politique. Sur 12,000 de ces implants mammaires vendus au Canada, et dont la qualité a été sérieusement mise en doute aussi bien par le Food and Drug Administration des États-Unis que par des scientifiques canadiens, 10,000 ont été implantées au Québec, au cours des cinq dernières années.

par JEAN-CLAUDE PAQUET
 LE SOLEIL

Le Dr Pierre Blais, chercheur au Bureau de la radioprotection et des instruments médicaux de Santé et Bien-être Canada, affirmait le 27 janvier dernier, après une étude qui a duré plus de deux ans, que cette prothèse mammaire recouverte de polyuréthane et vendue sous les noms de Mème et Natural-Y, est impropre à l'implantation humaine et constitue un risque potentiel pour les usagers.

Spécialiste des biomatériaux et plus particulièrement des matières plastiques utili-

sées dans la fabrication d'implants médicaux, le Dr Blais recommandait alors que cette prothèse soit retirée du marché.

Mais plutôt que de retirer la prothèse du marché, comme le recommandaient des chercheurs de son propre ministère, le ministre fédéral de la Santé, M. Perrin Beatty, a préféré demander une brève étude à un chirurgien plasticien de Montréal qui, en moins de deux mois, a conclu à l'innocuité de la prothèse. Après quoi le Dr Blais fut congédié.

Aux États-Unis, l'organisme de protection des consommateurs connu sous le

nom de « Public Citizen », fondé et présidé par Ralph Nader, dit avoir identifié au moins 35 cas de poursuites judiciaires attribuables à des complications majeures engendrées par cette prothèse. Au Canada, on connaît un cas de poursuite judiciaire, alors que la demanderesse est en attente d'une douzième intervention chirurgicale, par suite d'infections répétées attribuables également à l'implantation de cette prothèse. Il s'agit de la cause de Mme Linda Wilson, de Newton, en Colombie-Britannique.

Petite histoire de la prothèse mammaire

Selon le Dr Robert Guidoin, directeur d'un laboratoire de recherche de l'université Laval sur les biomatériaux, les prothèses mammaires figurent parmi les implants médicaux les plus fréquemment utilisés, avec plus de 1,3 million de porteuses en Amérique du

Suite A-2, Prothèses...

Autre texte en page A-5

Suites de la première page

Prothèses...

Nord, depuis le début des années 1960.

La qualité de ces implants s'est améliorée au cours des dernières années, dit-il, ce qui n'empêche pas que plusieurs de ces prothèses continuent de causer des complications et d'importants problèmes de santé aux femmes qui ont reçu de tels implants.

Pour sa part, le Dr Blais rappelle que c'est un chirurgien plasticien canadien émigré en Californie, le Dr Pangman, qui, au début des années 1960, conçut l'idée de recouvrir de polyuréthane, les prothèses mammaires de silicone qu'il utilisait. Son but était d'éliminer un problème rencontré fréquemment avec les prothèses de silicone lisses, soit la contracture capsulaire.

La contracture capsulaire est provoquée par un mécanisme de défense de l'organisme contre un corps étranger et se manifeste par la formation d'un tissu fibreux qui envahit la prothèse. Pour des chirurgies osseuses, la formation d'une telle capsule est souvent avantageuse en permettant la stabilisation de l'implant, mais dans le cas d'une chirurgie mammaire, la capsule peut provoquer une rigidité anormale du sein.

L'expérience aurait démontré que la prothèse mammaire recouverte de polyuréthane réduit considérablement ce risque de contracture capsulaire. Mais le Dr Blais, qui compte plus de 20 ans d'expérience en recherche sur la biocompatibilité des polymères, soutient que sur environ 200 types de polyuréthanes produits dans l'industrie des matières plastiques, il y en a très peu qui soient indiqués comme biomatériaux, en raison de leur lente dégradation, dont un des sous-produits est le diaminitoluène, une substance cancérogène.

Dans la note de service adressée à son supérieur et recommandant le retrait du marché de cette prothèse, le Dr Blais soulignait que le polyuréthane utilisé pour recouvrir ces implants était un matériau d'emballage.

Lors de sa rencontre avec le journaliste du SOLEIL, le Dr Blais a d'ailleurs précisé que ce polyuréthane était fabriqué par la firme américaine Scot Foam, pour des fins d'emballage et de rembourrage de matelas. « Au moment où j'ai visité cette entreprise, dit-il, cette dernière ignorait que son produit servait également à la fabrication de prothèses mammaires. »

Dans cette même note de service, le Dr Blais n'y allait pas de main morte, ajoutant que ses études sur la prothèse ainsi que tous autres renseignements qu'il a pu obtenir l'amenaient à conclure que le fabricant était incompétent et probablement irresponsable.

Rappelons qu'au Québec, plusieurs chirurgiens plasticiens utilisent depuis plusieurs années cette prothèse recouverte de mousse de polyuréthane et s'en disent très satisfaits. Mais il en est également plusieurs autres qui manifestent de sérieuses craintes face à cette prothèse, certains évoquant un taux d'infection plus élevé.

Demain : le congédiement du Dr Blais

Tourisme...

boration du plan de développement.
Le train passe, embarquons !

M. Jacques DuSault, du comité de gestion de la Corporation, a déclaré que le bilan de l'industrie touristique de la grande région de Québec est positif, malgré certaines faiblesses. Ces faiblesses sont justement le peu de notoriété de la région. Mais le président de la CUQ, M. Michel Rivard, a annoncé que le budget alloué à l'Office du tourisme et des congrès pour la publicité à l'extérieur sera haussé de 5 %.

Les Ontariens et les Américains ont aussi, lors de discussions de groupes, déploré « le mauvais accueil des Québécois, soit du personnel dans les restaurants, des chauffeurs de taxis ou de la population elle-même ».

L'absence d'une culture touristique dans la population en général rend souvent cette dernière insensible à l'importance de l'industrie touristique dans la région. Pourtant « c'est l'industrie de l'avenir dans la région », de dire M. DuSault. Son développement, autrement dit la réalisation du plan, « va exiger la coopération de toute la population, de tous les politiciens et corps intermédiaires. Tout le monde doit s'unir. Le train passe, embarquons. Ça presse ! » a-t-il conclu.

Sanctions...

« Nous sommes tout à fait conscients que la perte d'ancienneté est lourde de conséquence et que l'application de cette sanction répugne à certains directeurs d'hôpitaux, mais c'est la loi, il n'y a que le gouvernement qui puisse la changer », constate M. Michel Cléroux, porte-parole de l'Association des hôpitaux. Dans les circonstances, la seule chose que puissent faire les directeurs d'hôpitaux, c'est d'appliquer la loi en même temps et de la même façon.

Déjà, le chèque de paye des infirmières a été amputé du nombre de jours non travaillés pour cause de grève. La coupure de la journée supplémentaire viendra sur la prochaine paye (celle du 19 octobre) ou sur la suivante, au plus tard, prévoit Michel Cléroux, porte-parole de l'Association des hôpitaux. Les syndiqués qui sont entrés au travail, mais en dehors de leur horaire habituel, subiront aussi la perte d'une journée de travail. Ces coupures s'effectueront par tranche de 20 %, jusqu'au paiement total de la pénalité.

Adoptée en novembre 1986 pour empêcher une grève qui s'annonçait dans le secteur de la santé, la loi 160 n'avait encore jamais été appliquée. Elle prévoit la perte de deux jours de salaire par jour de grève illégale, l'interruption de la retenue de la cotisation syndicale durant trois mois par jour de grève, et la perte d'un an d'ancienneté par jour de grève.

Johnson...

ployés des augmentations de salaire du même ordre que celles du gouvernement, soit 13 %.

Pour étayer ses dires, M. Johnson a soumis à la presse un document contenant 13 exemples des augmentations offertes pour différents postes de travail.

En ajoutant les correctifs, les sauts d'échelon et les offres salariales de base, les pourcentages de hausse salariale sur trois ans peuvent varier entre 17,8 % (infirmière auxiliaire au sommet de l'échelle) et 39,4 % (infirmière auxiliaire embauchée le 1er janvier 1988), soit \$4,728 et \$7,396 respectivement.

Les correctifs apportés ne s'appliqueront qu'au 1er janvier des deux prochaines années.

Les chiffres ont été étalés aussi pour les responsables des services de garde en milieu scolaire, les auxiliaires de bureau, les secrétaires dactylo, les préposés aux bénéficiaires, les techniciens de laboratoires et les secrétaires d'école.

Sur le plan de l'équité salariale, M. Johnson estime que « la logique de Mme Simard amènerait à réduire les taux horaires des hommes ».

Joint hier à Montréal, un porte-parole syndical de la CSN a dit préférer attendre aujourd'hui avant de répliquer à M. Johnson, s'il y a lieu.

Marcos...

lisé depuis neuf mois pour des troubles rénaux, pulmonaires et cardiaques, ainsi que pour une pneumonie et une infection bactérienne.

Une quarantaine de minutes après la mort de Marcos, son fils unique, Ferdinand Junior, 31 ans, est sorti de la chambre d'hôpital de son père pour annoncer que celui-ci avait pris « une place plus élevée ».

Le vice-président Salvador Laurel lui a toutefois demandé de reconsidérer sa position, estimant que la mort de Marcos « clôt un chapitre douloureux » de l'histoire des Philippines. Le sénateur Juan Ponce Enrile, ancien ministre de la Défense de Marcos, qui avait aidé Mme Aquino à prendre le pouvoir avant d'être écarté pour tentative de coup d'État en novembre 1986, l'a aussi appelée à autoriser le retour de la dépouille de l'ancien chef de l'État.

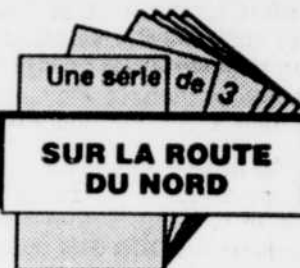
Détournements de fonds

En raison de la détérioration de son état de santé, Marcos est mort sans avoir eu à affronter les accusations criminelles américaines selon lesquelles il aurait pillé le trésor philippin durant ses 20 ans à la tête du pays. Manile l'accuse d'avoir détourné jusqu'à \$12 milliards.

Ses médecins avaient considéré comme un « miracle » qu'il ait tenu aussi longtemps.

DEMAIN DANS

LE SOLEIL



Depuis 1897, il est possible de se rendre de Baie-Comeau, à 440 kilomètres de Québec, jusqu'aux villes minières du Nouveau-Québec et du Labrador, en empruntant la route 389. Cette longue route de 600 kilomètres permet aux 3.000 résidents de Fermont et aux 15.000 personnes vivant à Labrador City et à Wabush de sortir de leur isolement. Région déjà connue depuis 30 ans pour l'exploitation du fer, le Nouveau-Québec pourrait connaître de nouveaux développements avec l'exploitation du minerai de graphite. Notre journaliste Marc St-Pierre revient d'une tournée dans cette vaste région. Dans une série d'articles, il décrit la route 389, les restes de ce que fut Gagnon, la région de Fermont et traite des

possibilités que réserve l'avenir. À lire à compter de demain, dans LE SOLEIL.

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K 7J6

Service aux abonnés	647-3333
annonces classées	647-3311
Carrières et Professions	647-3270
Publicité Détaillants	647-3435
Publicité Générale	647-3266
Rédaction	647-3394
Promotion	647-3342
Renseignements	647-3233

LA QUOTIDIENNE

tirage du 28-09-89
5-4-8
0-5-8-3

TWIK



collection angora exclusive...

le cardigan à passementerie

twik adore les détails qui la distinguent... fin gallon passementerie en délicate garniture sur son cardigan angora à boutons recouverts c'est son raffinement exclusif, très remarqué cet automne, noir, écru, forêt, lime, aubergine, rouge, p.m.g.xg. 65.00



le sac caoutchouc imprimé cachemire

forme trousse à poignée et longue bandoulière, caoutchouc imprimé du motif vedette de la saison en contraste sur fond vert ou bordeaux. 30.00

TWIK



twik hippie...

les jeans rapiécés

blue jeans usés, délavés... originales déchirures rapiécées avec des morceaux de tissu tapisserie... saveur indienne, un nouveau code twik, un jean exclusif 95.00... une collection à voir!



vives...

le parka couleurs contrastantes

violet sur jade, petits empiècements géométriques, surpiqûres graphiques, la couleur et la forme à porter sur des collants de laine pour mettre du piquant dans l'hiver... ça c'est twik dans un parka pur coton à entredeuxième ouatinée. p.m.g. 115.00

la maison



simons

VIEUX QUÉBEC GALERIES DE LA CAPITALE MAINTENANT OUVERT LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY

Un an de prison pour menaces de mort

Parce qu'il ne croyait pas son témoignage et qu'il considère le crime comme très grave, le juge Marc Dufour a reconnu Marcel Jacob, de Vanier, coupable d'entrave à la justice et d'avoir proféré des menaces de mort. Il l'a condamné à un an de prison et à une ordonnance de probation de trois ans.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Au cours de cette période, l'individu de 39 ans ne pourra communiquer avec l'ex-concubine de son frère à qui il a proféré les menaces de mort. Il voulait que celle-ci retire sa plainte et modifie son témoignage dans le procès de Jean Jacob. Ce dernier était accusé d'avoir séquestré et battu son ex-concubine.

Au procès, hier, la femme en question et une de ses amies qui se trouvaient chez elle le soir du 23 août ont raconté en quels termes Marcel Jacob a proféré ses menaces. Il donnait une semaine à la jeune femme pour « faire sortir » son frère de prison sinon sa mère, son frère et elle-même allaient être « mitraillés ».

Fréquemment au bord des larmes et devant témoigner assise, la victime a précisé que Jacob était « en furie » et « hors de lui », ce soir-là. D'ailleurs, elle semble persuadée qu'elle n'en a pas terminé avec la famille Jacob : « Ils sont neuf, chez eux... J'ai pas fini ! Quand il va sortir de là, je vais en manger une maudite... »

Durant tout le témoignage de la victime, l'accusé la fixait, un sourire figé sur les lèvres. Par contre, la jeune femme n'a guère apprécié les questions de l'avocat de Jacob concernant sa consommation de drogue.

« Là, t'es grossier avec moé, lui a-t-elle dit à un certain moment. Ça te regarde pas si j'en prends ! »

Jacob témoigne

L'accusé lui-même a ensuite témoigné pour dire qu'il croyait à un coup monté contre son frère. D'après lui, l'ancienne concubine de ce dernier a agi par jalousie parce qu'elle croyait que Jean « sortait avec d'autres filles ».

Il a soutenu que la femme lui avait même confié avoir été forcée par les policiers à témoigner contre son frère. Possédant lui-même quelques antécédents judiciaires de voies de fait, Marcel Jacob a affirmé qu'il voulait seulement inciter la femme à dire la « vérité ».

Rappelant que les tribunaux se montrent très sévères pour ce genre de crimes, le procureur de la Couronne, Me André Plante, a réclamé une peine de 15 mois. De son côté, l'avocat de Jacob a plaidé que son client a agi sous l'impulsion du moment.

Après avoir souligné qu'il s'agit d'un individu à « l'intelligence moyenne », il a fait valoir que Jacob possède une santé fragile, ayant subi une intervention chirurgicale à cœur ouvert en 1983. Aussi, réclamait-il l'imposition d'une amende, compte tenu que Jacob se trouvait en détention préventive depuis le 29 août.

Simulation d'accident au Carrefour Beauport

Afin de faire connaître au public le travail des différents intervenants appelés sur les lieux d'un accident, une simulation se déroulera dimanche après-midi, sur le stationnement du Carrefour Beauport.

Présenté pour la deuxième année consécutive (l'an dernier, l'expérience s'était déroulée à Place Fleur de Lys), cette simulation d'accident avec blessés regroupera, outre des figurants, des ambulanciers, des pompiers et des policiers. Le travail de chacun d'entre eux sera expliqué en détail.

Les visiteurs pourront également avoir accès à des kiosques d'information, à l'intérieur du centre commercial.

La démonstration aura lieu de 13 h à 15 h. Des gradins seront à la disposition du public.

Pour Michel Rivard, président de la CUQ

Le Centre d'accueil aux touristes est urgent

La priorité la plus urgente sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) dans le domaine du tourisme, c'est l'installation du Centre d'accueil et de renseignements international de Québec (CARIQ).

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

C'est ce qu'a déclaré, hier, le président de la CUQ, M. Michel Rivard, au moment où la Corpo-

ration de développement de la région touristique du Grand Québec rendait public son plan de développement.

Le plan fait état des priorités à réaliser sur tout le territoire de la grande région de Québec.

Sur celui de la CUQ il est urgent d'avoir un centre d'accueil.

Or il est déjà entendu que ce centre s'installera dans le complexe J, rue Grande-Allée. Mais on veut un stationnement souterrain à la place George-V et on attend toujours une réponse affirmative du gouvernement fédéral. M. Rivard a dit qu'une réunion est prévue avec le ministre fédéral responsable de la

région de Québec, M. Pierre Blais, et qu'une réponse est attendue dans le cours du même mois. M. Rivard dit que ça presse au point où il faudrait faire des appels d'offres pour la construction du stationnement dès cet automne.

Une autre priorité c'est l'agrandissement et la modernisation du Centre municipal des congrès mais aussi la mise sur

pied d'un programme d'acquisition de terrains et de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent. Rappelons que la CUQ a déjà produit un rapport sur ce sujet qui prévoit entre autres la construction d'une piste cyclable partant de la chute Montmorency et se rendant jusqu'à Saint-Augustin. M. Rivard a dit que le gouvernement fédéral devrait dire, d'ici à la fin de l'année, s'il est prêt à donner son aide financière.

M. Rivard a hâte par ailleurs qu'on arrête de promettre l'aménagement du site de la chute Montmorency et qu'on passe aux actes.

Les autres priorités sur le plan du développement touristique, au niveau des infrastructures, c'est la mise en valeur de la capitale comme symbole politique du Québec, l'amélioration des infrastructures d'accueil international à l'aéroport et l'organisation d'un service de transport reliant les principaux centres d'hébergement aux attraits touristiques majeurs de la région.

Le défi : l'argent

Le grand défi dans la réalisation du plan de développement touristique sera d'aller chercher l'argent », dit M. Jacques DuSault, membre du comité de gestion de la corporation. Il va falloir « harnacher nos forces financières ».

Une source possible, ce serait la création d'une taxe sur l'hôtellerie, selon une suggestion contenue dans le plan de développement. Une taxe de 4 % pourrait nous rapporter \$4 millions par an, dit M. Rivard. Mais tout de suite il a vu se présenter le spectre de la taxe sur les produits et services (TPS) d'Ottawa. La députée fédérale de Louis-Hébert, Mme Suzanne Duplessis, a laissé entendre qu'a été étudiée la possibilité que les entreprises touristiques puissent récupérer d'une façon ou d'une autre cette taxe.



Des pompiers à la hauteur !

La ville de Charlesbourg vient d'acquiescer un camion à incendie dernier cri — le seul du genre dans l'Est du Québec — doté d'une impressionnante échelle de 104 pieds et d'une nacelle. Ce véhicule de 10 roues permettra aux pompiers de se porter au secours des personnes habitant des édifices de 10 étages. Le coût de cette nouvelle acquisition s'élève à \$488.000. La mortaise fait voir le tableau de contrôle dans la nacelle.

Congrès d'orientation du Progrès civique

Vers un programme peut-être moins permissif

Les amendements proposés, ce soir et demain, au projet de programme du Progrès civique de Québec, au cours de son premier congrès d'orientation, à la salle de la CSD, semblent vouloir apporter certaines réserves dans le document qui avait été soumis à la réflexion, au début de l'été.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Devant quelque 500 membres, M. Jean-François Bertrand, successeur du maire Jean Pelletier, fera en soirée le lancement de la campagne électorale en vue des élections municipales du 5 novembre.

Dans la foulée des propositions de leur nouveau chef, les membres chargés d'étudier le projet de programme au cours de l'été veulent que la ville mette l'accent sur la consultation par la formation de commissions d'orientation familiale ou, encore, sur tout ce qui concerne la jeunesse. On souhaite

que ces commissions consultatives formées d'élus et d'autres personnes tiennent des séances publiques dans les quartiers concernés par les grandes décisions engageant l'avenir de la ville.

D'un autre côté, les membres devront trancher, demain, sur l'éventualité d'accorder ou non un pouvoir décisionnel aux neuf comités consultatifs de quartier, formés de conseillers, d'agents socio-économiques et des organismes communautaires pour étudier toutes les

questions d'aménagement et de développement.

Au lieu d'échelonner sur plusieurs années l'aménagement d'un parc linéaire de la rivière Saint-Charles par étapes, on propose de réaliser ce projet le plus rapidement possible.

On note aussi une intention bien déterminée de limiter le développement immobilier de la Pointe-à-Carcy afin que le Vieux-Port demeure le plus accessible possible aux gens de Québec.

Dans l'attribution de contrats au conseil municipal, on veut accroître la portée du projet de programme pour une meilleure répartition et privilégier, à coût égal et à compétence égale, les fournisseurs établis dans la ville.

Des engagements moins permissifs

Dans le domaine de l'habitation, on semble cependant être moins permissif que le projet de programme. Ainsi l'une des recommandations a pour effet de biffer un paragraphe affirmant la nécessité de « respecter la liberté de choix des citoyens relativement au type de logement, au mode de propriété ou de location et favoriser la diversité dans la construction, la restauration et le recyclage des logements ». Il en est de même pour les logements des personnes âgées puisqu'on voudrait retrancher l'engagement du parti d'appuyer « les initiatives du gouvernement et des organismes concernés relativement aux nouvelles conceptions d'habitations pour les personnes âgées » qu'il s'agisse de pavillons-jardins, de maisons bifamiliales ou autres.

Bien qu'on veuille promouvoir le transport en commun, en proposant, par exemple, de charger aux usagers des terrains de stationnement du centre-ville, on parle aussi d'imposer un « ticket modérateur » relativement au transport des personnes de 65 ans et plus à bord des autobus de la CTCUQ.

Priorités du RP concernant les personnes âgées

Jean-Paul L'Allier promet la gratuité en tout temps à bord des autobus de la CTCUQ

Entre autres propositions pour rehausser la qualité de vie des personnes âgées, le chef du Rassemblement populaire de Québec leur promet la gratuité en tout temps à bord des autobus de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Profitant de la tenue du Salon des aînés, hier, M. Jean-Paul L'Allier, candidat à la mairie de Québec, s'est adressé à une bonne cinquantaine de personnes pour dévoiler la partie de son manifeste électoral relative aux gens du troisième âge.

M. L'Allier affirme que, pour lui, il s'agit d'une question de

principe de permettre le transport gratuit, en tout temps et non seulement en dehors des heures de pointe comme c'est le cas actuellement. Si les autres municipalités de la Communauté urbaine de Québec refusent d'adhérer à cette proposition, il a promis que la ville de Québec prendrait les mesures nécessaires pour assurer ce service aux personnes âgées de 65 ans et plus.

En outre, comme l'expérience a été annoncée il y a quelques jours sur la Rive-Sud, M. L'Allier préconise la modification des règlements de zonage, surtout dans le secteur des Rivières où la superficie des terrains s'y prêterait mieux, pour la construction de pavillons-jardins, permettant aux personnes âgées d'habiter à proximité de leurs enfants.

Par ailleurs, il entend contribuer à l'augmentation des budgets des centres locaux de services communautaires (CLSC) afin qu'ils puissent améliorer la qualité des services à domicile. M. L'Allier prévient cependant

les gouvernements supérieurs qu'il n'est pas question de hausser les taxes municipales pour offrir de tels services.

En plus de réviser l'ensemble des petits parcs urbains pour qu'ils soient davantage des lieux de loisir, M. L'Allier veut créer un « conseil du troisième âge » formé d'ainés, d'élus municipaux et de fonctionnaires pour faire disparaître les « irritants qui réduisent la mobilité et la sécurité des personnes âgées ». A propos de sécurité, le chef du RP a inscrit, au nombre de ses priorités, la réalisation du service téléphonique d'urgence, le 911.



Demain dans
LE SOLEIL
le cahier spécial

LA BONNE CHÈRE

Au menu, le MOIS DE LA RESTAURATION et la tournée des restaurants de la région.

LE SOLEIL

Déchargement des BPC à Baie-Comeau

Une seule personne demeure accusée d'outrage au tribunal

(PC - LE SOLEIL) — Il n'y a plus aujourd'hui qu'une personne sur 13 qui demeure accusée d'outrage au tribunal dans l'affaire des BPC déchargés dans la nuit du 23 août sur les quais de Baie-Comeau. Et ce n'est pas avant le 30 octobre qu'elle devra s'expliquer devant la cour supérieure. Seul en effet Martin Clermont, directeur général de Dynamis, devra encore rendre des comptes éventuellement.

La cour supérieure entendra cette requête en même temps que celle sur l'injonction permanente demandée par la Coalition solidarité environnement Manicouagan et visant à empêcher l'entreposage des BPC à Manic 2.

La journée d'hier a donné lieu à quelques imprévus, au palais de justice de Baie-Comeau.

L'avocate des requérantes, Me Shirley Kennedy, a notamment demandé au juge Jacques Dufour de reporter l'audition de la cause à plus tard, parce que ses clientes, Linda Bérubé et Christiane Côté, lui ont retiré le dossier.

Selon Me Kennedy, la Coalition et le gouvernement sont en négociation actuellement afin

d'en venir à une entente hors cour relative à la requête en injonction permanente qui vise à empêcher l'entreposage de BPC sur le terrain de Manic 2.

Seul le président de Dynamis Envirotech, M. Martin Clermont, fait encore face à une accusation d'outrage au tribunal, les 12 autres personnes impliquées, dont le capitaine N. Abalakov, du navire soviétique qui avait assuré le transport des BPC, ayant été acquittées hier.

Le juge Paul Corriveau reprochait à toutes ces personnes d'avoir permis que soient déchargés des conteneurs de BPC au port de Baie-Comeau malgré un avis signifié par huissier les informant qu'une requête visant à les empêcher d'agir ainsi devait être enten-

due le lendemain, en matinée.

La demande d'injonction avait été présentée au juge Corriveau le 23 août à 19 h 15.

Le juge avait alors décidé d'entendre la requête le lendemain à compter de 11 h tout en faisant signifier par huissier aux policiers de la Sûreté du Québec qui gardaient le quai de Baie-Comeau ainsi qu'à 13 autres personnes un avis les informant de cette décision.

Mais Mmes Bérubé et Côté constatèrent peu après qu'il y avait tout de même déchargement des conteneurs de BPC.

Elles réveillèrent le juge Corriveau en catastrophe le 24 août à 1 h pour l'en informer. Celui-ci décida alors de tenir aussitôt l'audition de leur requête, au lieu d'attendre à 11 h.

Le juge Corriveau avait alors émis une injonction pour une durée de 10 jours et ordonné que « les déchets soient remis sur le bateau » jusqu'à ce que la cour ait étudié plus avant la requête d'injonction de Mmes Bérubé et Côté.



Manifchez Voyageur

Plus d'une centaine de travailleurs syndiqués à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ont manifesté, hier midi, leur appui aux travailleurs de la compagnie Voyageur (section de Québec) en grève depuis maintenant 16 mois, rappelant la nécessité d'un règlement négocié du conflit. Cette fois, on n'a noté aucun accrochage entre policiers de la ville de Québec et manifestants comme ce fut le cas lors de manifestations précédentes. Cette manifestation avait lieu pendant une séance de travail des délégués syndicaux au Conseil central de Québec.

Le réseau cyclable de la région de Québec répond peu aux attentes des utilisateurs

Dans la région de Québec, les équipements en place pour le cyclisme sont trop disparates, trop dispersés, peu fonctionnels et souvent peu sécuritaires.

par RICHARD CÔTÉ
LE SOLEIL

Ce constat sévère, Vélo Québec l'a lancé, hier, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle des représentants de cet organisme ont rendu publique une étude intitulée *Les besoins des cyclistes dans la région de Québec*.

Rappelant que selon un sondage IQOP commandé par la ville de Québec l'aménagement de pistes cyclables était au premier

rang des mesures proposées dans le but d'améliorer la situation du transport urbain, le rapport de Vélo Québec propose de nouveaux aménagements et des pistes qui sillonnaient des limites de Beauport jusqu'à celles de Saint-Augustin et des rives du Saint-Laurent jusqu'aux villes de Charlesbourg et Val-Bélair.

L'organisme qui regroupe 3.000 membres sur les 250.000 cyclistes de la région de Québec, propose comme priorités d'inter-

vention l'aménagement d'une voie cyclable sur le pont de Québec, la réalisation d'un axe Québec-Sainte-Foy, la concrétisation d'un lien entre les pistes de la rivière Saint-Charles et des batters de Beauport, le développement d'un protocole d'entente entre les municipalités et la CUQ concernant la piste du littoral et enfin le développement du réseau cyclable des Chutes-de-la-Chaudière.

Selon le président de Vélo Québec, M. Jean-François Pronovost, le projet proposé dans ce rapport publié hier pourrait être réalisable en moins de sept ans sans trop de frais pour les municipalités et gouvernements concernés.

Qui a dit qu'un solde de quincaillerie devait être

insupportable.

A. Sans pinces
ECONOMISEZ JUSQU'À **50% 49¢** ch.
A. Cintre ordinaire
Choix de couleurs assorties. No 1302876... Notre prix 99

ECONOMISEZ 20%
Solde **11.99** ch.
Nappe en tissu
Grandeurs & couleurs ass. pour tous les goûts! No 1303716... Notre prix 14.99

ECONOMISEZ 25% **VOTRE CHOIX 2.99** ch.
Boîtes de rangement
En carton. Choix de modèle de 25 x 13 x 11" ou 28 x 17 x 5". No 1302191, 0396435... Notre prix 3.99

ECONOMISEZ PLUS DE 15% **12.99** ch.
Serviette de 30 x 60"
Couleurs assorties. No 1304437... Notre prix 15.99

ECONOMISEZ 20% **19.99** ch.
Solde
Escabeau pliant de 25"
Fini email cuit amande. Marches antidérapantes & sous pattes caoutchoutées. No 0611123... Notre prix 24.99

ECONOMISEZ JUSQU'À 25% **29.99** ch.
A. Plancher à repasser

ECONOMISEZ JUSQU'À 33 1/3%
D. Poêle 20 cm Notre prix 17.99
E. Poêle 26 cm Notre prix 26.99

A. Plancher à repasser
Dessus perforé. No 0303213... Notre prix 34.99

B. Ens. de housse & molleton
Garantie de 5 ans. No 0102791... Notre prix 17.99

A. Casserole à couv. 2 L Notre prix 26.99 **17.99** ch.
B. Casserole à couv. 3 L Notre prix 29.99 **19.99** ch.
C. Poêle 30 cm Notre prix 29.99 **19.99** ch.

Ustensiles antiadhésifs
A. Casserole à couv. 2 L Notre prix 26.99 **17.99** ch.
B. Casserole à couv. 3 L Notre prix 29.99 **19.99** ch.
C. Poêle 30 cm Notre prix 29.99 **19.99** ch.

D. Poêle 20 cm Notre prix 17.99 **12.99** ch.
E. Poêle 26 cm Notre prix 26.99 **17.99** ch.

Quant. lim. 4235 ass. pour la chaîne

T-FAL

EKCO CANADA INC.

Un solde aussi excitant qu'une quincaillerie peut l'être.

PASCAL

CENTRE COMMERCIAL PLACE FLEUR DE LYS
552, boul. Hamel — Tél.: 522-7171

CENTRE COMMERCIAL PLACE LAURIER
2730, boul. Laurier — Tél.: 653-9307



Ces prix sont en vigueur jusqu'au sam. 7 oct. "Notre prix" indique notre prix de tous les jours. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Fabrication de prothèses mammaires

Une firme américaine a violé la loi sur la production d'instruments médicaux

Une inspection conduite entre les 11 et 27 juillet 1988 par le Food and Drug Administration des États-Unis à la firme américaine Cooper Surgical/Aestetech, qui fabriquait alors les prothèses mammaires « Mème » et « Natural-Y », a permis de mettre au jour des « pratiques et conditions qui constituent de sérieuses violations de la loi américaine sur les aliments et drogues. »

par JEAN-CLAUDE PAQUET
LE SOLEIL

C'est ce que dit une lettre datée du 6 mars, adressée au producteur de la prothèse mammaire mise en cause et signée par M. George J. Gerstenberg, directeur du district de la Californie du FDA américain. Cette lettre révèle les nombreuses lacunes rencontrées dans la fabrication de cette prothèse.

Vue en perspective, on pourrait dire maintenant que cette enquête du FDA ne faisait que confirmer les faits révélés par les recherches du Dr Pierre Blais, du Bureau de la radioprotection et des instruments médicaux de Santé et Bien-Être Canada.

Cette lettre, qui résume un rapport de 16 pages de l'enquêteur Chin, du FDA, souligne que les méthodes employées pour la fabrication de cette prothèse mammaire contrevient de manière flagrante à l'ensemble des lois régissant la production d'instruments médicaux aux États-Unis.

En ce qui a trait, par exemple, à la fabrication d'un produit qui doit être stérile, l'inspecteur a noté que les employés gonflaient les prothèses mammaires avec leur bouche! On note également un ab-

sence totale de contrôle sur la stérilité, les méthodes de fabrication et sur les résidus toxiques des procédés de fabrication, le système de ventilation ayant été jugé inadéquat.

On reproche également à l'entreprise de ne pas former adéquatement son personnel pour les tâches qu'il doit effectuer. On signale l'absence totale de dossiers sur la fabrication des implants.

On souligne enfin que l'entreprise a négligé de déclarer au FDA les informations qu'elle a reçues et selon lesquelles des prothèses mammaires ont pu causer des blessures graves à des patients, et de ne pas avoir maintenu de dossiers relatifs à ces plaintes, comme l'exige la loi.

Précisant que la liste est loin d'être exhaustive, l'enquêteur du FDA fait état d'une vingtaine de plaintes précises, fournissant même les numéros des prothèses impliquées. Ainsi, entre 1986 et 1988, il cite une plainte au sujet d'une infection sérieuse impliquant une prothèse Natural-Y; une série de neuf plaintes concernant la séparation de l'enveloppe de polyuréthane ainsi que l'écoulement du gel de silicone; deux plaintes concernant la déchirure



Le Dr Pierre Blais, du Bureau de la radioprotection et des instruments médicaux de Santé et Bien-Être Canada.

de prothèses; un rapport sur l'écoulement du silicone d'une prothèse trois ans après l'implantation; une série de plaintes concernant le décollement de l'enveloppe de polyuréthane dans les premières semaines après l'im-

plantation, ou encore, la rupture de prothèses pendant la chirurgie.

Après cette liste impressionnante d'infractions à la loi, le directeur de district du FDA ordonnait à la compagnie de faire parvenir au FDA, dans les 10 jours, un plan de redressement de l'entreprise, sans quoi le FDA exercerait les pouvoirs que lui confère la loi, y compris celui de fermer l'entreprise.

Interrogé il y a deux semaines par LE SOLEIL, M. George Gerstenberg déclarait que l'entreprise a fait connaître dans les délais prévus son plan de redressement de la situation, et que les mesures envisagées sont graduellement mises en vigueur.

Il est intéressant de souligner cependant que le FDA s'est fait reprocher publiquement son attitude trop conciliante dans cette affaire.

En effet, aussi bien dans une lettre du 3 août qu'au cours d'émissions de télévision, l'organisme Public Citizen, que préside Ralph Nader, a reproché d'une part au FDA d'avoir laissé écouler pas moins de huit mois entre son enquête et sa mise en demeure, de ne pas avoir interdit la vente des prothèses tant que la situation ne serait pas totalement corrigée et, d'autre part, de ne pas avoir intenté de poursuites criminelles contre cette compagnie et plusieurs autres, dont les produits médicaux ont pu provoquer la mort ou des blessures graves, chez plusieurs patients.



Alain BOUCHARD

Chantez, priez, louez

Il y a un petit écriteau, sur le haut de la butte, qui dit : *stationnement complet en bas*. C'est tout vous dire du trafic qu'a généré la statue qui bouge, à Saint-Frédéric de Beauce. Remarquez que l'écriteau est toujours là, matin, midi, soir, la nuit comme le jour, de manière justement à freiner les ardeurs des pèlerins et des curieux — et c'est là qu'on n'a plus de contrôle : qui va réellement y prier la madone ? Qui va plutôt flâner le décor ? Mais il y a quand même plein de véhicules en bas de la butte. Ce n'est pas un simple petit écriteau de bois qui va freiner la course aux miracles.

La statue de la vierge doit faire 50 centimètres de haut. Elle est installée dans un nichoir de bois et de plastique transparent, joué à quatre, cinq mètres du sol, en haut d'un étage de gazon et de pierre. Il y a un petit escalier qui y mène, mais c'est écrit *ne passez pas*, dès les premières marches. Pourtant, si vous n'êtes pas trop nombreux et si vous insistez un peu, les boss du sanctuaire Labbé — on va l'appeler ainsi, pour des raisons que vous comprendrez assez vite — seront bien contents de vous accorder le privilège de grimper là-haut. Comme ils sont bien contents de recommencer 10 fois, 100 fois, l'histoire de la statue qui bouge, après avoir pourtant juré qu'ils étaient tannés de la faire, que les journaux avaient maintenant tout dit, etc.

Accrochés aux feuillus, à la droite de la madone, une colombe en contre-plaqué découpée à la main et un grand, grand chapelet en cocottes d'épinettes; ou peut-être de sapins, je ne sais pas très bien faire la différence. Et sur les différents paliers de l'étagement, plein de fleurs. Des fleurs en bois, des fleurs en plastique, des fleurs en tissu, même quelques fleurs naturelles. Au pied de l'étagement, il y a une série de bancs de bois rangés minutieusement à la manière des salles paroissiales. Et sur lesquels c'est curieusement écrit : *silence*. Je dis curieusement, parce que tout ça est planté en plein milieu d'un îlot de chalets ou, en principe, on est plutôt là pour s'amuser, pour jouer, pour se faire des feux, bref pour faire du chalet. D'ailleurs, le paradoxe ne sort pas de mon imagination, il y a une autre affiche, près de la statue, qui dit : *Chantez, priez, louez*. Alors, c'est silence ou quoi ?

« Ça fait trois ans qu'elle est là, raconte monsieur le beau-frère. Mais c'est la première année qu'elle se manifeste. »

Comment ? Vous avez déjà dû le lire, le voir ou l'entendre en long et en large dans les médias. La madone hocherait de la tête, particulièrement le soir, durant le rosaire de 19 h 30, après lequel on dépouille aussi quelques-unes des intentions de prières déposées par les pèlerins dans la petite boîte recouverte de papier de plomb placée à cet effet en bas de l'étagement de gazon et de pierre. « Mais hier soir, on a dû prier avec des couvertures sur le dos, me dit monsieur le beau-frère. Parce qu'il commence à faire pas mal froid. Faudrait quand même pas se rendre malade. »

Non. Faudrait pas...

L'hiver dehors

Quoi qu'il en soit, la saison de prières du sanctuaire de Saint-Frédéric prendra fin le 7 octobre, c'est-à-dire dans une semaine. Donc, dépêchez-vous, si vous voulez joindre votre voix à celle de la ferveur populaire. « Mais cette année, dit monsieur le beau-frère, la statue passera l'hiver dehors. D'habitude, on la faisait hiverner en dedans. Mais après ce qui vient de se passer, on va la recouvrir d'un bon abri et on va la laisser là. »

Pourquoi je dis monsieur le beau-frère ? Parce que c'est lui qui se présente comme ça. Il y a trois chalets, autour de la statue; trois chalets comme disposés en demi-cercles. Deux des trois appartiennent aux Labbé, dont il est le beau-frère, en même temps que propriétaire du troisième chalet. « On ne dit plus nos noms, insiste monsieur le beau-frère. On ne veut plus les voir dans les journaux. »

Vous ne les verrez donc plus dans les journaux, leurs noms. Mais regardez aux portes des chalets, quand vous y irez. C'est gravé, sur de larges panneaux bruns : *Raymonde et Claude Labbé*, pour celui des trois chalets qui est situé juste en face de la statue; et *Anita et Yves Labbé*, pour le deuxième, celui qui a une grande terrasse s'étendant jusqu'à une dizaine de mètres de la statue et sur laquelle ça doit être absolument trippant de se farcir un barbecue, le soir avec des amis, durant que la foule chante *Avec Maria* ou *Tantum Ergo*, juste à côté.

Pourquoi je n'ai pas le nom du beau-frère ? Il me l'a dit deux ou trois fois, mais il n'est pas écrit sur la devanture de son chalet. Tant pis pour lui.

« Ce que je ne comprends pas, poursuit ce dernier, c'est que des gens sont même venus du Cap-de-la-Madeleine et de Sainte-Anne-de-Beaupré. Ils en ont en masse des affaires comme ça, là-bas, non ? »

La statue qui bouge, c'est spectaculaire. C'est la grosse attraction. C'est la vitrine. Mais ce n'est pas tout. Il y a aussi la source miraculeuse, pas très loin de là; une source qui pisse de l'eau bénite seulement, c'est écrit au-dessus. Et la glaise qui guérit; quelqu'un affirme avoir vaincu son psoriasis en la frottant avec cette terre-là.

« Ben sûr qu'on n'est pas pour r'virer le monde, poursuit mon hôte. Mais il y a des fois où c'est embarrassant. Par exemple, mon beau-frère veut agrandir son chalet par le devant. Il veut avoir une chambre de plus. Quand le monde est en train de prier en avant, c'est un peu fatigant de cogner des clous. »

Dans le chalet de monsieur le beau-frère, un paquet de cailloux est étendu partout sur le plancher, avec du ciment, des outils et une autre statue de la Vierge, une réplique de la première, de 25 centimètres celle-là. Il est en train de lui fabriquer une niche.

Pour l'installer près de la source.
Si la grosse a bougé, pourquoi pas la petite aussi ?

En Bref

■ Un indépendant à St-Augustin

SAINT-AUGUSTIN — M. Jacques Dallaire, conseiller sortant du quartier Les Bocages à Saint-Augustin, se présentera devant les contribuables en vue des élections municipales du 5 novembre, comme candidat indépendant. « Bien que je ressentie une communauté de pensée certaine avec les gens de l'équipe du maire Denis Côte, je crois qu'il est préférable que je puisse conserver une certaine latitude lorsque nous aurons à discuter de certains dossiers sur lesquels nous divergeons d'opinion. » D'autre part, M. Côte ne présentera pas d'opposant à M. Dallaire.

Le cahier "HABITAT" du SAMEDI... un outil indispensable pour simplifier vos projets de rénovation

LE SOLEIL

ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362
Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00



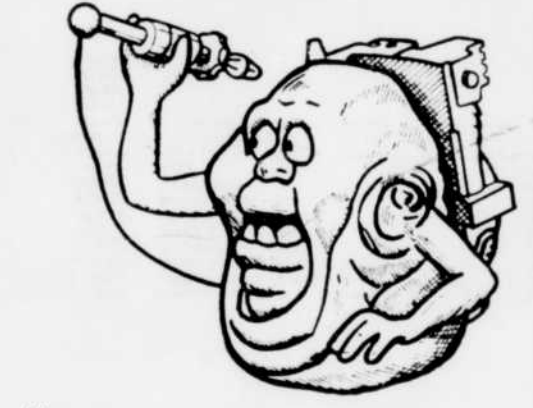
TOYS 'R' US

Des tas de jouets à p'tits prix de tous les jours!



Hasbro PUPS SI DOUX
Avec long cheveux soyeux, peigne, ruban de concours, barrette et ruban en tissu. 3 ans et plus.

1499 chacun



Kenner LES VRAIS CASSEURS DE FANTÔMES FANTÔME VERT
Serrez son bras et voyez ses yeux ressortir de sa tête. Il ouvre la bouche et tire la langue. 4 ans et plus.

699 chacun



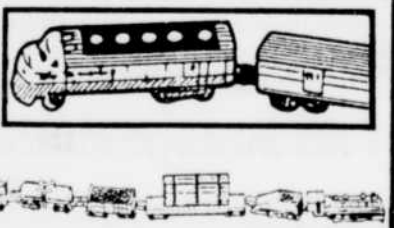
Pergo SAVANA À PILES
2 vitesses et marche arrière. Portières qui s'ouvrent, miroirs et sièges ajustables, et plus. Peut asseoir 2 personnes. Piles et chargeur compris. 4 ans et plus.

38999



Mattel FIGURINES COMBAT BOUFFE
Figurines de nourriture folles et combattives. 4 ans et plus.

499 chacune



Galoob TRAINS MICRO MACHINES
Train roulant à 5 wagons avec attelage, roues et piste. 5 ans et plus.

1278 chacune



Hasbro INTERCEPTEUR ROUTIER COPS
Comprend barricade pour lire de capsules. 5 ans et plus. (Piles vendues séparément.)

2299



Playmates WACKY ACTION TEENAGE MUTANT NINJA TURTLES
Droles de figurines articulées que vous remontez. 5 ans et plus.

799 chacune



Plein OOPSIE DAISY
Notre Prix Rabais par la poste

4499



Galoob BOUNCIN' BABIES
Les poupées rampent, se bercent ou marchent. 4 ans et plus. (Piles vendues séparément.)

1699 chacune



Mattel BARBIE BON TEMPS
Avec planche à roulettes, ice cream soda et boucle d'oreilles à la mode. 3 ans et plus.

1499



Fisher-Price ASSORTIMENT "MENU McDONALD'S"
Choisissez parmi le Big Mac, la Petit Dejeuner, le Garden Salad, ou les Poulet McCroquettes. 3 ans et plus.

999 chacune

LE PLUS GRAND MAGASIN DE JOUETS AU MONDE!

- ANJOU • BROSSARD • LAVAL • LASALLE

- GATINEAU • POINTE CLAIRE • VANIER

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI À MERCREDI 9h00 à 18h00
JEUDI À VENDREDI 9h00 à 21h00
SAMEDI 9h00 à 17h00



OTTAWA ARRIVE BIEN TÔT!

Pour mettre sur pied le groupe « Sanimal »

Alex Couture conteste la Loi sur la concurrence

L'entreprise Alex Couture, de Charny, contestera lundi en cour supérieure la constitutionnalité de la Loi sur la concurrence.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

La cause, qui sera entendue au palais de justice de Québec, a pris son origine en 1987 quand l'entreprise d'équarrissage établie dans la région de Québec depuis bientôt 50 ans en a acquis une autre du même type dans la région montréalaise. Le groupe Sanimal naquit ainsi.

Mais le directeur des enquêtes et recherches du Bureau fédéral de la concurrence a bloqué la transaction en s'appuyant sur la Loi canadienne sur la concurrence. Or, Alex Couture et Sanimal allèguent que, ce faisant, le gouvernement fédéral s'est arrogé un pouvoir relevant du gouvernement provincial, contrevenant ainsi à la constitution canadienne.

Au Canada, en effet, l'industrie de l'équarrissage est régie par des lois provinciales. Au Québec, il s'agit de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. De plus, les entreprises doivent détenir un permis délivré par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le Québec mis en cause

Étant donné les enjeux et les implications de cette affaire, le procureur général du Québec a été mis en cause. Le Québec y trouvant un intérêt évident, le procureur général a déjà présenté une déclaration d'intervention. Évidemment, celle-ci constituera un appui à la position d'Alex Couture.

Dans son argumentation, Alex Couture soulève les situations de

monopole, dans l'industrie de l'équarrissage, à plusieurs endroits d'Amérique du Nord, entre autres au Canada anglais. « À l'heure des méga-fusions, souligne-t-on, il est

impensable qu'un organisme fédéral empêche l'émergence d'un groupe québécois pour desservir sa propre province. » En outre, Alex Couture allègue

que le Tribunal de la concurrence créée en 1986 ne présente pas les garanties d'indépendance et d'impartialité exigées par la Charte canadienne des droits et libertés et

par la Déclaration canadienne des droits. Des articles de la Loi sur la concurrence elle-même porteraient également atteinte aux droits et libertés.

Bellechasse : le candidat défait renonce au dépouillement judiciaire

Battu par 191 voix par la députée libérale sortante de Bellechasse, Louise Bégin, le candidat péquiste Claude Lachance ne demandera pas un dépouillement judiciaire.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

« L'écart est trop important, se résigne M. Lachance. Il n'y a pas de précédent au Québec qui démontre qu'un écart semblable a pu être comblé », ajoute-t-il après avoir consulté, hier matin, les hautes instances du Parti québécois. « Tout au plus, nous aurions pu réduire l'avance de Mme Bégin d'une cinquantaine de voix. »

Celui qui fut député de Belle-

chasse de 1981 à 1985 souligne qu'il a tenu compte dans sa décision des frais inhérents à un dépouillement judiciaire. M. Lachance précise toutefois que si l'écart avait été de moins de 100 voix, il aurait alors demandé à un juge de passer au peigne fin les 22,037 bulletins valides et surtout les 602 bulletins rejetés.

Louise Bégin a recueilli 11,114 voix, soit 50,4 % des suffrages exprimés, comparativement aux 10,923 votes (49,6 %) amassés par Claude Lachance.

■ Appel environnemental à la SAQ

MONTRÉAL (PC) — La Société des alcools du Québec (SAQ) ne sera probablement pas tenue de consigner les bouteilles d'alcool et de vin vendues dans ses succursales, mais devra prendre d'autres mesures « environnementales ». Selon le sous-ministre Michel Gagnon du ministère québécois de l'Environnement, la SAQ contribue au fonds de \$100 millions visant à mettre en place d'ici sept ans la collecte sélective qui s'étendra à 75 % des foyers québécois. « Le but ultime est que les bouteilles soient recyclées. Quand la collecte sélective sera en place, la consigne ne sera pas nécessaire », a fait valoir M. Gagnon. Pour M. Gagnon, il est clair qu'il faut pousser l'implantation de la collecte sélective « et le problème des bouteilles de la SAQ sera réglé ».

loto-québec **Résultats**

Tirage du **89-09-27**

649 Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

1 16 20 21 25 33

No complémentaire: **45**

GAGNANTS LOTS

6/6	0	1 920 993,40 \$
5/6 +	7	103 672,60 \$
5/6	200	2 774,70 \$
4/6	13 076	81,60 \$
3/6	260 305	10,00 \$

VENTES TOTALES: 15 270 943,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 4 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 89-09-30

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

avis public

Gouvernement du Québec

Ministère de la Justice
Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice

CONSULTATION

Le Groupe de travail, constitué par le ministère de la Justice, désire recevoir les avis des personnes intéressées sur l'un ou l'autre des trois volets de son mandat:

- identifier les moyens permettant d'abattre les barrières actuelles à l'accessibilité à la justice et à cet égard, évaluer l'opportunité de développer des modes alternatifs au système traditionnel de justice, tel la médiation, la conciliation, la médiation et l'arbitrage ou l'opportunité d'améliorer ce que le système propose déjà (par exemple, la division des petites créances);
- identifier les divers moyens qui pourraient être mis en oeuvre avec ou sans l'intervention du Gouvernement dans le but de permettre également aux gens de revenus moyens d'avoir accès à des services juridiques;
- faire le bilan du programme québécois d'aide juridique afin d'en identifier les forces et les faiblesses, vérifier si le programme dans sa forme actuelle permet au législateur d'atteindre les objectifs fixés lors de sa mise en place et, le cas échéant, déterminer les correctifs qu'il y aurait lieu d'y apporter.

Toute personne, groupe ou organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat peut soumettre son avis ou mémoire au Groupe de travail, au plus tard le 15 novembre 1989.

L'avis ou le mémoire doit être transmis au Secrétaire du groupe de travail à l'adresse suivante:

Me Pierre E. Audet
Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1
Téléphone: (418) 643-4354

Québec

DU JAMAIS VU !

MONTURE UNISEXE

Une magnifique monture unisexe 810 de "Kelendji" disponible en huit couleurs mode. Du jamais vu à Québec! Pouvoir s'offrir une monture italienne vraiment "in" pour

SEULEMENT 44.⁹⁵ \$

PRIX RÉGULIER 125 \$

Cette offre est valide jusqu'au 1^{er} novembre 1989. Aucun autre rabais ou bon d'achat ne peut être ajouté à cette offre. Prix spécial accordé seulement à l'achat de verres ophtalmologiques.

Nous honorons également les spéciaux offerts par nos compétiteurs.

Optométriste sur place pour examen de la vue.

OPTICIEN Jacques Langlois

LIMOILOU — 455, 3 ^e Avenue	523-6690
L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC	691-5086
SAINTÉ-FOY — 1113, rte de l'Église	659-3616
MAIL CENTRE-VILLE —	529-9351
460, St-Joseph Est (Édifice Holiday Inn)	

A C H A T

SPÉCIAL

LES LONGS FOULARDS

IMPORTATIONS D'ITALIE
LA MAILLE S'EMMITOUFLE
TOUT EN COULEURS
MAUVE, FUSCHIA, ROYAL
ROUGE, MOUTARDE, MOUSSE
BLANC D'HIVER

Une exclusivité Rég. \$25.

14.⁹⁵

Norman

Place Laurier 650-0611 Place Fleur de Lys 529-8722 Galeries Chagnon 835-0292 Mail Centre-Ville 529-0911

Michael Wilson tient à garder le taux de la TPS à 9 %

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances Michael Wilson a bien l'intention de faire appliquer sa taxe de vente controversée et il a promis, hier, que le taux de la taxe demeurerait fixé à 9 % au moins jusqu'à la fin de mars 1994, à condition, toutefois, que l'économie se porte bien.

Il n'a pas voulu dire ce qu'il adviendra du taux de la TPS lorsque le gouvernement aura terminé son projet de réforme fiscale de cinq ans, dévoilé lors de la présentation du budget d'avril.

Aux prises avec des sondages d'opinion publique qui illustrent, l'un à la suite de l'autre, la vive opposition soulevée par la nouvelle taxe sur les produits et services, le ministre des Finances ne dément pas de son projet, et il estime même qu'il gagne du terrain dans sa lutte pour se gagner l'appui de la population.

« Je ne suis pas mécontent de la façon dont la compréhension des gens se développe, parce qu'il s'agit d'une initiative majeure dans le champ de la taxation », a déclaré M. Wilson, dans une interview avec la Presse canadienne.

Prié de dire s'il croyait pouvoir convaincre l'opinion publique, il a répondu : « Ça vient, ça vient. »

Un sondage Gallup publié hier montre que 72 % des Canadiens s'opposent à la nouvelle taxe fédérale. Le sondage a été mené auprès de 1.051 adultes, au début de septembre, et sa marge d'erreur n'excède pas quatre points de pourcentage, 19 fois sur 20.

« J'ai toujours dit que je ne m'attendais pas à ce qu'on m'érigé une statue sur la colline parlementaire pour avoir introduit cette nouvelle taxe », a lancé en souriant l'ex-homme d'affaires de Bay Street.

M. Wilson a aussi réfuté les allégations selon lesquelles il pourrait se faire torpiller par son propre caucus conservateur, au sein duquel plusieurs députés contestent ouvertement la TPS.

Quand on lui demande s'il pourrait brandir la menace de démissionner si la taxe n'est pas adoptée, le ministre répond : « Je ne crois pas que j'aurai à le faire. C'est une question totalement hypothétique. Le caucus le comprend. »



Ed Broadbent et son épouse Lucille s'appropriant à monter à bord de l'avion qui les ramènera d'Oshawa à Ottawa.

Broadbent quitte son siège au Parlement le 31 décembre

OSHAWA (PC) — Ed Broadbent, qui avait dit, avant de démissionner de la direction du Nouveau Parti démocratique, « l'utopie doit être notre guide », quittera son siège au Parlement le 31 décembre.

« Je suis un homme jeune, plein d'énergie, au début de la cinquantaine, a déclaré M. Broadbent, qui avait convoqué une conférence de presse, hier. Je veux aller de l'avant dans un domaine qui me permettra de relever des défis et d'apporter ma contribution. »

En annonçant sa démission à Oshawa, la ville industrielle qu'il a représentée depuis sa première élection, en 1968, M. Broadbent se conforme à la promesse qu'il avait faite en laissant la direction du parti, le 4 mars, soit de demeurer au poste comme député jusqu'à ce qu'on lui trouve un successeur. Le parti doit se choisir un nouveau leader le 3 décembre à Winnipeg.

M. Broadbent, qui a été député pendant 20 ans et a dirigé le parti pendant 14 ans, n'a jamais réussi à faire passer sa formation social-démocrate des banquettes de l'Opposition à celles du gouvernement, de l'autre côté du parquet de la Chambre. Mais il était généralement considéré comme un des hommes politiques les plus honnêtes et dignes de confiance au pays, une réputation qui lui avait valu le surnom de « Honest Ed ».

M. Broadbent, qui a 53 ans, n'était pas très bavard hier au sujet de ses plans d'avenir. Il a refusé de commenter la rumeur voulant qu'il prenne la succession du gouverneur général, Mme Jeanne Sauvé, dont le mandat se termine en janvier. « J'adore encourager les rumeurs, a-t-il dit. Je pense que je vais profiter de l'occasion, je ne vais pas nier, ni confirmer. »

Cet ancien professeur de science politique a indiqué avoir reçu « quatre ou cinq offres », dont l'une serait un poste d'enseignant, ajoutant qu'il espérait prendre une décision sous peu.

Réactions

Les députés néo-démocrates ont été parmi les derniers à apprendre que leur leader avait dé-

cidé d'abandonner la politique fédérale.

Le leader du NPD à la Chambre des communes, Nelson Riis, a déclaré en interview qu'il avait été informé peu de temps avant la période des questions que son

chef quitterait la Chambre à la fin de l'année. Mais le reste du caucus a appris la nouvelle après la conférence de presse, à Oshawa.

« Ed voulait que son exécutif et sa circonscription soient les premiers à l'apprendre, a expliqué M. Riis. Il y avait beaucoup d'émotion dans le hall de l'opposition quand les membres du caucus ont été informés. Certaines personnes avaient les larmes aux yeux. »

Dave Barrett candidat au leadership du NPD

OTTAWA (PC) — Dave Barrett annoncera aujourd'hui à Ottawa qu'il sera candidat au leadership du NPD, ont indiqué hier des sources au sein du parti.

M. Barrett, qui a déjà été premier ministre de la Colombie-Britannique, a reçu des pressions de militants néo-démocrates et de leaders syndicaux afin qu'il se lance dans la course au leadership du parti.

Le bureau de M. Barrett a ré-

servé l'auditorium de la presse nationale pour 11 h ce matin.

Des rumeurs persistantes sur l'éventuelle candidature de M. Barrett ont circulé toute la semaine. Toutefois, certains membres du parti sont inquiets de la candidature de M. Barrett parce qu'il ne parle pas français.

Impair diplomatique à Québec Le fils de Pearson insulte un diplomate soviétique

Le Centre québécois de relations internationales de l'université Laval (CQRI) a été bien malgré lui victime d'un impair diplomatique hier. Orateur invité, l'ex-ambassadeur de l'Union soviétique à l'UNESCO, Vadim K. Sobakin, a effectivement refusé de donner sa conférence après un mot d'introduction jugé « sarcastique, voire dédaigneux » de la part du fils de l'ex-premier ministre Lester B. Pearson.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Geoffrey Pearson, ex-ambassadeur canadien en Union soviétique et aujourd'hui professeur associé à l'université Carleton d'Ottawa, a effectivement présenté son invité en disant d'em-

blee qu'il ne le connaissait pas. Il lui a par la suite cédé le micro en l'invitant à expliquer la politique de Mikhail Gorbatchev, « même si personne ne la comprend. »

Ce que l'auditoire avait jusque là perçu comme une entrée en matière humoristique a tourné au froid sibérien lorsque M. Sobakin s'est amené au micro pour expliquer que, révolté par cette présentation irrespectueuse, il n'allait pas prononcer le discours préparé. Actuellement conseillé au puissant Comité central d'URSS, il estimait avoir été l'objet de « sarcasmes, et même d'une note de dédain » de la part de M. Pearson.

Le président du conseil d'administration du CQRI, Napoléon Leblanc, chargé de remercier le conférencier et le directeur général du CQRI, Ivan Bernier, ont toutefois largement réussi à corriger l'impair à la plus grande satisfaction de l'auditoire en ramenant M. Sobakin au micro pour répondre à quelques questions. Geoffrey Pearson, contrit, expliquait quant à lui à la fin avoir été mal compris. « Un problème de langue probablement », les deux s'exprimant en français pour l'occasion.

Le CQRI tient actuellement son XXIIe congrès au Château Frontenac sous le thème *La politique étrangère soviétique à l'aube des années 90*.

Pour assainir l'environnement

Le Canada accusé d'être « grand parleur, petit faiseur »

HAMILTON (PC) — Le secrétaire général d'une commission prestigieuse des Nations unies trouve que le gouvernement fédéral est un « grand parleur, petit faiseur » quand vient le temps d'assainir l'environnement.

Mais s'il compte respecter sa promesse de jouer un rôle de leader mondial en matière d'environnement, le gouvernement doit d'abord s'assurer de réduire rapidement les émissions polluantes et supprimer les mega-projets dommageables pour l'environnement dans ce pays, a affirmé M. Jim MacNeill.

« Le Canada est un pays bien connu comme étant un précurseur en paroles, mais un suiveur en action », a-t-il commenté en entrevue, après avoir prononcé un discours à l'assemblée annuelle de l'Association ontarienne du gaz naturel.

M. MacNeill, qui a participé à la rédaction du rapport de la commission Brundtland sur l'environnement mondial, croit que le premier pas à faire pour le Canada est de se fixer un objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz carbonique d'ici l'an 2005. « Refuser de prendre l'initiative entraînerait des conséquences tout simplement trop affreuses », a-t-il dit.

Le mois dernier, les ministres

de l'Énergie fédéral et provinciaux ont reporté leur décision sur un plan de cette nature, justement, plan qui avait initialement été soumis par une conférence internationale à Toronto, l'an dernier. Les ministres ont décidé de tenir une autre rencontre, six mois plus tard, pour revoir la question.

Fuite d'un rapport

Le rapport d'un conseiller du gouvernement, objet d'une fuite juste avant la réunion ministérielle, signalait que le Canada pourrait combattre ce qu'on appelle « l'effet de serre » en effectuant une coupure de 20 % des émissions de substances polluantes, et épargnerait du même coup \$100 milliards en dépenses énergétiques.

Selon ce document, le gaz carbonique, qui vient de l'utilisation de combustibles fossiles, est le principal facteur de l'effet de serre, ce réchauffement graduel de l'atmosphère terrestre.

« J'ai été déçu qu'ils n'aient pas adopté cet objectif de 20 %, a regretté M. MacNeill. Ils auraient pu envoyer ainsi un message très fort au reste du monde. »

M. MacNeill, un « réfugié écologique » qui a quitté avec sa famille la zone de poussière (« dust belt ») du sud de la Saskatchewan pour vivre dans la région des parcs du centre de la province, reconnaît qu'on doit pousser davantage les recherches pour déterminer ce qui se passe avec l'environnement. « Mais nous ne pouvons attendre d'avoir toutes les réponses », prévient-il. Il fustige aussi la décision d'Ottawa de subventionner plusieurs secteurs de l'industrie de l'énergie. De cette façon, les contribuables canadiens se trouvent à accepter d'assumer le coût des mega-projets qui produisent des combustibles fossiles, lesquels, en brûlant, polluent l'environnement.

« Les mega-projets devraient être annulés », a-t-il soutenu à la conférence.

Les Canadiens, pour la plupart, viennent seulement de commencer à comprendre que la préservation de l'énergie et l'environnement sont étroitement reliés, a déclaré de son côté Charles Safrance, le président de l'Association du gaz naturel. Mais le concept de développement viable, c'est-à-dire une croissance économique qui ne nuise pas à l'environnement, prend de la vigueur, estime-t-il.

Le resserrement des lois a permis de fortes saisies de profits de la drogue

WASHINGTON (PC) — Le resserrement des lois américaines et canadiennes a permis aux États-Unis et au Canada d'effectuer d'importantes saisies de profits provenant du commerce international de la drogue. Tel est l'avis exprimé hier par les autorités des deux pays à la suite de la publication d'un rapport selon lequel d'importantes sommes d'argent sont par la suite transférées dans les banques canadiennes.

Comparissant mercredi devant un sous-comité du Sénat américain sur le terrorisme, les narcotiques et les opérations internationales, le sénateur John Kerry du Massachusetts a cité un extrait du rapport selon lequel le Canada « était devenu au cours des dernières années un centre de dépôt de l'argent provenant du commerce de la drogue car les lois canadiennes comportent certaines anomalies ».

Un directeur de la GRC à Ottawa qui a contribué à la rédaction du rapport a qualifié le tout « d'histoire ancienne ». Selon Bruce Bowie, le rapport n'est pas concentré sur le fait que les grandes banques canadiennes pourraient être à l'origine du transfert de fonds illicites. Il s'agit d'un do-

document de travail réalisé il y a un an afin d'aider les autorités canadiennes et américaines à mieux cerner l'ampleur du problème. Depuis lors et grâce à la promulgation de nouvelles lois, les autorités américaines ont saisi la somme de \$930 millions US. Pour sa part la GRC a saisi depuis avril des biens évalués à \$30 millions comparativement à \$65 millions saisis au cours des cinq dernières années.

Le directeur-adjoint de la U.S. Drug Enforcement Administration, Terry Burke, a avoué que « le transfert de fonds au Canada demeure un problème, mais que l'on note une nette amélioration ». Les vendeurs de drogue ont transféré des centaines de millions de dollars dans les banques canadiennes afin d'échapper à la justice américaine.

Les profits provenant du commerce de la drogue ou d'autres crimes sont habituellement expédiés en Suisse, à Hong Kong ou tout autre paradis fiscal garantissant l'anonymat du déposant et sont par la suite transférés au Canada ou aux États-Unis par le truchement de dépôts bancaires, d'investissements immobiliers ou d'acquisitions d'entreprises.

Le transfert de profits provenant du commerce de la drogue est maintenant considéré un crime au Canada. Une loi adoptée par le Parlement canadien permet aux autorités policières de geler les fonds et de les confisquer à la suite d'une condamnation. Selon Rod Stampler, ancien commissaire-adjoint à la GRC, « le Canada est doté de l'un des programmes les plus efficaces au monde ».

Le médicament expérimental DDI offert gratuitement aux sidéens

OTTAWA (PC) — Les personnes atteintes du sida pourront se procurer gratuitement le médicament expérimental DDI en vertu d'un programme d'urgence annoncé hier à Ottawa par le ministre de la Santé Perrin Beatty.

Un groupe de chercheurs américains a annoncé en juillet que la didéoxynosine pourrait permettre de combattre le virus qui atteint le système immunitaire des personnes atteintes de sida.

Avant d'être mis sur le marché au Canada, un médicament doit normalement être soumis à une période d'essais en clinique. Dans une situation exceptionnelle, le corps médical peut décréter une situation d'urgence et invoquer des raisons humanitaires pour

permettre la vente d'un médicament avant d'avoir complété les essais cliniques.

Dans un communiqué, le ministre Beatty a souligné que l'autorisation de « vente de la DDI était rendue possible en vertu de la situation d'urgence en vue d'offrir une autre option, un nouvel espoir aux personnes porteuses du virus ».

Les groupes de soutien ont accueilli favorablement l'annonce faite par le ministre et souhaitent que la Bristol-Myers, le fabricant

autorisé, puisse répondre à la demande puisqu'un grand nombre de personnes souffrent d'effets secondaires provoqués par l'AZT, le médicament couramment utilisé.

Par ailleurs, des essais cliniques seront effectués auprès de 200 patients à compter de novembre à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Les essais effectués au cours des derniers mois aux États-Unis ont permis aux patients de combattre l'infection qui détruit leur système immunitaire et de gagner du poids. La DDI ne détruit pas le virus mais permet au système de combattre l'infection. L'expérience auprès de 90 patients a également permis de constater que la DDI est moins toxique que l'AZT.

Le rapport sur la drogue est périmé (G. Loiselle)

OTTAWA (PC) — Le gouvernement Mulroney a réagi à la publication à Washington d'un rapport secret indiquant que les banques canadiennes sont devenues des instruments du blanchiment de millions de dollars provenant du milieu de la drogue.

Le ministre d'État aux Finances, Gilles Loiselle, a expliqué à la Chambre des communes que ce rapport est périmé.

Ce rapport conjoint de l'Agence américaine de lutte à la drogue et de la GRC soutient essen-

tiellement que des lacunes dans la loi ont fait du Canada un véritable paradis pour les trafiquants américains qui viendraient blanchir des sommes faramineuses chaque année dans les banques.

Le ministre Gilles Loiselle a déclaré que cela n'est plus vrai depuis le 1er janvier 89.

LE MONDE

Armes conventionnelles: Moscou offre un sommet aux Européens

VIENNE (Reuter, AFP) — L'URSS propose la tenue d'un sommet sans précédent de tous les pays européens, l'année prochaine, en vue de conclure un accord Est-Ouest sur la réduction des forces conventionnelles en Europe.

Gorbatchev assiste au limogeage du leader communiste ukrainien

MOSCOU (Reuter, AP, AFP) — Vladimir Chtcherbitsky, chef du Parti communiste ukrainien depuis 1972 et considéré comme un adversaire de la perestroïka, a été limogé hier, une semaine après avoir été exclu du Bureau politique du Parti communiste soviétique. Il a aussitôt été remplacé au poste de secrétaire général du PC ukrainien par son adjoint, l'économiste Vladimir Ivachko, un protégé du président soviétique Mikhaïl Gorbatchev.



Lors d'une réunion des dirigeants communistes ukrainiens à Kiev, à laquelle Gorbatchev avait décidé de prendre part, Chtcherbitsky a dit que sa santé était mauvaise et qu'il voulait prendre sa retraite.

Le limogeage du dirigeant ukrainien de 71 ans, étroitement identifié à l'ère de Leonid Brejnev, était attendu après son expulsion du Bureau politique.

Il était le dernier membre du Bureau politique nommé par l'ancien président Brejnev, mis à part Gorbatchev lui-même, et il en était considéré comme l'un des membres les plus conservateurs.

Ivachko a été élu à bulletins secrets et a battu un autre responsable du parti, Stanislav Gourenko. L'agence TASS n'a pas détaillé les résultats du vote.

En présence de Gorbatchev

La présence de Gorbatchev à la réunion du PC ukrainien montre l'importance que le chef de l'État soviétique attachait au limogeage de Chtcherbitsky.

Dans son discours qui a été diffusé par la télévision nationale, Gorbatchev a critiqué, sans le nommer, Chtcherbitsky. « Certaines personnes croient que seules les méthodes faisant appel à la force sont acceptables et c'est là une erreur dangereuse », a-t-il dit. « Certains sont embarrassés à l'idée de la coopération avec toutes les forces sociales », a-t-il ajouté.

Durant ses longues années de

pouvoir en Ukraine, Chtcherbitsky a réprimé toutes les formes de dissidence dans la république et imposait ses volontés aux médias.

Son remplaçant, Ivachko, a fait peu de déclarations publiques, mais les dernières ont toutefois constitué un appui à la politique de perestroïka. Il est âgé de 56 ans et avait été nommé deuxième secrétaire du PC ukrainien en décembre dernier. Les milieux réformateurs ukrainiens lui reconnaissent une disponibilité au dialogue.

Manifestations catholiques

Ce changement de direction du PC ukrainien survient au moment où règne une vive agitation nationaliste dans la république.

De plus, les catholiques ukrainiens, dont l'Église n'est pas officiellement reconnue, ont l'intention de lancer à partir de dimanche une série de manifestations. Ces manifestations visent à obtenir la légalisation de l'Église ukrainienne et auront lieu juste avant le voyage que doit effectuer Gorbatchev à Rome, en novembre, pour voir le pape Jean-Paul II.

En 1946, Staline avait forcé le rattachement de l'Église catholique ukrainienne à l'Église orthodoxe.

L'annonce de cette proposition a été faite hier à Vienne par Oleg Grinevsky, l'ambassadeur soviétique aux négociations sur le désarmement conventionnel en Europe (CFE). Il n'était pas clair, hier, si les États-Unis et le Canada, qui participent aux négociations CFE, seraient invités à participer au sommet européen.

Le sommet réunirait donc tous ou la majorité des pays de l'OTAN, ceux du Pacte de Varsovie ainsi que les 12 pays neutres ou non alignés, c'est-à-dire tous les États européens, sauf l'Albanie.

Des sources ont sein de l'OTAN ont indiqué que Washington avait réagi froidement quand Moscou avait formulé une proposition similaire l'an dernier, parce que les États-Unis n'étaient pas invités à participer aux négociations.

Lors d'une conférence de presse à Vienne, Grinevsky a précisé que le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze avait communiqué les détails de la proposition, lors de ses entretiens de la semaine dernière avec le président américain George Bush et le secrétaire d'État James Baker.

L'administration Bush n'a formulé aucune commentaire. Toutefois, lors de leur rencontre de fin de semaine dernière au Wyoming, Baker aurait dit à Chevardnadze qu'il trouvait « prématuré » de fixer une date pour une telle conférence.



Imelda Marcos, suivie de la fille Irene (à gauche), quitte l'hôpital après la mort de son mari.

Mme Marcos voulait que son mari soit maintenu artificiellement en vie

HONOLULU (AFP) — Les médecins qui soignaient l'ancien président des Philippines Ferdinand Marcos, mort hier à Honolulu, avaient demandé à plusieurs reprises à son épouse Imelda d'envisager de débrancher les équipements permettant de le maintenir en vie, a déclaré un porte-parole de l'hôpital St. Francis, Eugene Tiwanak.

Chaque fois, Mme Marcos avait répondu par la négative, demandant au contraire aux médecins de tout faire pour prolonger la vie de son mari, a précisé M. Tiwanak. Il a souligné que les médecins avaient obéi à ses vœux.

Le cœur de Ferdinand Marcos a cessé de battre trois heures environ après que ses docteurs eurent annoncé au cours d'une conférence de presse qu'en dépit de l'implantation d'un second stimulateur cardiaque leur pronostic était « très, très mauvais ».

Le Dr Livingston Wong, chef des médecins traitants, avait alors l'intention de demander à nouveau à Mme Marcos le débranchement des appareils mais il n'en a pas eu le temps.

L'ancien président des Philippines s'est éteint à 4 h (heure locale). Quelques parents proches se trouvaient dans sa chambre.

Peu après la mort de son mari, Imelda Marcos s'est adressée au personnel de l'hôpital St. Francis pour le remercier de ses soins. Elle pleurait mais était calme, a indiqué un porte-parole de la famille, M. Roger Peyuan.

« Le président s'en est allé. Prions pour que son âme repose en paix et pour que nous puissions le traiter avec dignité dans la dernière étape de sa vie », a ajouté Mme Marcos.

Selon M. Peyuan, elle voulait ainsi exprimer son espoir que la dépouille mortelle de l'ancien président pourrait être ramenée aux Philippines.

La dépouille mortelle a été

transportée au salon funéraire de Nuuanu à Honolulu où Mme Marcos et une cinquantaine de parents et d'amis se sont réunis pour commencer une neuvaine de prière.

Les tomates avant le gros lot

DENVER, Colorado (AP) — Un couple qui avait gagné \$6.5 millions à une loterie a attendu plusieurs jours pour réclamer la somme, le temps de terminer la... mise en conserves de leurs tomates.

Forrest et Edna Hiller, d'Arvada, ont appris dimanche qu'ils avaient touché le gros lot mais ils ont attendu jusqu'au mardi suivant pour présenter leur billet gagnant.

« Nos tomates en étaient à un stade avancé lorsque nous nous en sommes occupés, ou alors nous les aurions perdues », a simplement commenté Forrest Hiller, un retraité de 66 ans.

Mardi, le couple, qui est marié depuis 33 ans, a reçu son premier cheque, soit \$123,500 après impôts. Le solde sera payé progressivement, la dernière tranche devant être versée lorsque Forrest aura 91 ans et son épouse 99 ans.

Le missile qui a détruit un DC-9 italien en 1980 était-il destiné à l'avion de Kadhafi?

ROME (d'après AFP) — À mesure qu'il devient de plus en plus certain qu'un avion italien, avec 81 passagers à son bord, a été abattu par un missile en 1980, il semble maintenant possible que la cible de l'engin aurait été un avion dans lequel voyageait le leader libyen Mouammar Kadhafi.

Le DC-9 de la compagnie Atavia avait explosé en vol puis s'était abîmé en mer, près de la petite île d'Ustica, au nord de la Sicile le 27 juin 1980. Il n'y avait pas eu de message de détresse et tous les occupants du DC-9 avaient péri.

Dans cette affaire, les autorités militaires italiennes ont tout fait pour cacher la vérité. Elles ont toujours soutenu que les radars

militaires n'avaient pas enregistré la catastrophe et que le DC-9 se trouvait seul dans le secteur au moment de « l'accident ».

Or, la récupération de débris du DC-9, il y a environ un an, a permis d'établir que l'appareil avait été touché par un missile air-air tiré par un avion de chasse jusqu'à présent inconnu.

Les autorités militaires italiennes et américaines ont tou-

jours nié qu'un de leurs appareils, qui participaient alors à des exercices au-dessus de la Méditerranée, aient été à proximité du DC-9.

Les langues se délient

Toutefois, plusieurs militaires italiens, témoignant cette semaine devant le juge Vittorio Buccarelli, chargé de faire la lumière sur cette affaire, ont totalement contredit les versions officielles.

Un sous-officier, revenant sur de précédentes déclarations, a notamment dit qu'il avait vu sur son écran-radar la chute du DC-9 et qu'il en avait averti ses supérieurs.

D'autres collègues de ce sous-

officier, alors également affectés à la station radar de Marsala, en Sicile, ont confirmé le témoignage.

Un avion libyen

D'autre part, selon certains militaires, l'appareil visé par le missile était en fait un Tupolev libyen transportant le colonel Kadhafi. En effet, un avion libyen avec une haute personnalité libyenne se trouvait dans le même secteur que le DC-9. Le Tupolev, qui avait déposé un plan de vol Tripoli-Varsovie, aurait subitement fait demi-tour, juste avant d'entrer dans l'espace aérien italien au-dessus de la Sicile, pour se poser précipitamment à Malte, selon ces militaires italiens.

VENDREDI, 29 septembre

<p>11 h 00 à 12 h 00</p> <p>12 h 30 à 13 h 00</p> <p>13 h 00 à 14 h 00</p> <p>14 h 30 à 15 h 30</p> <p>15 h 30 à 16 h 30</p> <p>16 h 30 à 17 h 00</p> <p>18 h 30 à 19 h 00</p> <p>19 h 00 à 20 h 00</p> <p>20 h 00 à 20 h 30</p> <p>20 h 30 à 21 h 00</p>	<p>CONFÉRENCE - Une alimentation saine dans le processus du vieillissement.</p> <p>Les chiens dressés de l'Association de cynothérapie</p> <p>CONFÉRENCE - Impôt et fiscalité Conférencier: porte-parole du ministère du Revenu</p> <p>Le magicien GRANDINI</p> <p>CONFÉRENCE - Tout sur l'émission Le Temps de Vivre de Radio-Canada Conférenciers: Monsieur Pierre Paquet et son équipe Monsieur André Groulx, coordonnateur Madame Denise Paré, animatrice</p> <p>Conférencier: porte-parole du CLSC Basse-Ville</p> <p>Gymnastique pour les aînés avec les spécialistes du Collège Limoilou</p> <p>CONFÉRENCE - L'habitation et nos aînés Conférencier: Monsieur Jacques Beaudet Groupe de ressources techniques d'Action-Habitation</p> <p>Défilé de mode des productions Sonia Morelli Une présentation de Place Fleur de Lys</p> <p>Le magicien GRANDINI</p>
---	---

"Les Aînés, une force économique"

ÉMILE GENEST
président d'honneur

HEURES D'OUVERTURE

MERCREDI 17 h 00 à 21 h 00

JEUDI 11 h 00 à 21 h 00

VENDREDI 11 h 00 à 21 h 00

SAMEDI 11 h 00 à 21 h 00

DIMANCHE 11 h 00 à 18 h 00

une collaboration

ADMISSION GÉNÉRALE \$5.00

50 ANS + \$4.00

DE 9 ANS Gratuit

PROMOTION EXTRAVAGANTE!

Sur présentation de ce coupon, obtenez de 20% à 50% de rabais sur la marchandise en inventaire.

20% à 50%

Un vaste choix!

Plus de 500 items en magasin:

- surplus d'inventaire;
- surplus de manufacture;
- surplus de contrat.

Tarket[®] Qualité Xtra!

OUVERTURE

PRIX INCROYABLES

TAPIS XTRA[®]

500, av. St-Jean-Baptiste, Suite 180, Québec (Qc) G2E 5R9

871-4603

La où vous obtenez le plus pour votre investissement

ÉDITORIAL

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS II

Editeur adjoint et rédacteur en chef:
CLAUDE GRAVEL

Vice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULIN

Président et Editeur:
ROBERT NORMAND

Directeur de l'information:
DENIS ANGERS

Directeur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSON

Bouchard déraile

Les premiers ministres des provinces, leurs ministres des Transports, les maires des municipalités touchées, plusieurs groupes de pression, des dizaines et des dizaines de milliers de citoyens, par voie de pétitions, ont demandé en chœur au ministre Benoit Bouchard de ne pas démanteler Via Rail.

Les impôts et les taxes augmentent année après année au Canada; Ottawa s'approprie une très lucrative taxe sur les produits et services (TPS) syphonnant \$25 milliards de plus dans l'économie mais les services directs aux citoyens ne cessent de diminuer.

Mandaté par son collègue des Finances, Michael Wilson, pour réduire de \$651 millions en 1988 à \$250 millions en 1993 la contribution du gouvernement fédéral dans Via Rail, M. Bouchard se montre intransigeant en rejetant même toute demande de moratoire.

Le Canada ne possédera plus, à compter de janvier, qu'un squelette de réseau ferroviaire de transport des passagers, derrière le paravent du corridor Québec-Windsor, emprunté par les deux tiers des 6,5 millions d'utilisateurs des trains de Via.

Le plan de coupures, piloté par l'une des figures de proue des nationalistes québécois au sein du gouvernement Mulroney, aura sûrement un impact sur l'unité canadienne, les Maritimes et l'Ouest étant les cibles privilégiées par M. Bouchard. Un réseau ferroviaire d'est en ouest est à l'origine même de ce pays.

Par ailleurs, l'abandon d'environ 50% des services pénalisera de façon toute spéciale, une fois de plus, les populations des régions. Au Québec, les Gaspésiens seront particulièrement frappés. Le train est un mode de transport sécuritaire et économique. La population de l'Est du Québec connaît des conditions climatiques difficiles et doit tolérer un réseau routier périlleux. Les coûts du transport aérien sont exorbitants. À titre d'exemple, il faut déboursier \$154 pour le trajet Mont-Joli-Québec par avion comparativement à \$37 pour relier Mont-Joli-Lévis par train (\$25 pour les étudiants et les aînés).

Le train est aussi beaucoup plus confortable que l'autobus pour les longs parcours.

Mais tous ces arguments laissent insensible le ministre des Transports. Le gouvernement auquel il appartient maintenant se rapproche de restreindre les liaisons par mesure d'économie plutôt que d'améliorer la qualité et la fiabilité du service pour attirer la clientèle et réduire le déficit.

Les résultats du premier semestre de 1989 sont pourtant encourageants: l'achalandage a augmenté de 10% et les bénéfices sont passés de \$89,3 millions à \$101,6 millions par rapport aux six premiers mois de 1988.

Les Canadiens utilisent davantage le train. N'est-il pas permis de croire qu'un programme de modernisation des équipements, de réfection des voies ferrées pour accroître la vitesse de croisière et l'élaboration d'une politique agressive de mise en marché permettraient de hausser sensiblement le niveau de rentabilité de Via Rail?

Plusieurs avenues ont aussi été suggérées au ministre: privatisations partielles, renégociations des tarifs de location des voies du CN et du CP (\$125 millions par année) et réforme administrative.

Le transport par train est à l'avant-garde partout en Europe et Amtrak aux États-Unis conquiert sans cesse de nouveaux marchés, y compris en sol canadien. Pendant ce temps, M. Bouchard favorise le repli, la mutilation, le ratatinement.

J.-JACQUES SAMSON

Mon cher Watson

La Société Radio-Canada sera désormais dirigée par deux grands fonctionnaires qui allient ce que les Canadiens attendent de l'institution: une haute conception de sa mission en communications et une administration saine.

Patrick Watson, journaliste vedette de la télévision anglophone, deviendra président du conseil d'administration des que M. Masse aura fait accepter sa nouvelle loi sur la radiodiffusion; Gérard Veilleux, un administrateur réputé qui était secrétaire du Conseil du trésor fédéral, est nommé président et directeur général.

Si l'on sait peu de choses sur le Québécois qui détendra les cordons de la bourse, de Patrick Watson on connaît les audaces professionnelles par la série d'affaires publiques qui, au début des années 1960, marqua le milieu. *This Hour Has Seven Days* et, plus récemment, *Démocraties*.

Ni l'un ni l'autre ne sont attachés à une formation politique même s'ils s'avouent « fédéralistes classiques » à la manière d'un Pierre Trudeau. Ce qu'ils feront à Radio-Canada dépend beaucoup des relations qu'ils réussiront à établir entre eux, entre la tête, le cœur et le porte-monnaie.

Cette direction bicéphale ne risque-t-elle pas de causer des problèmes? Une claire définition des mandats et pouvoirs de chacun pourra éviter bien des écueils. La commission Caplan-Sauvageau recommandait ce type de structure, avec la nuance que le gouvernement n'aurait comblé que le poste qu'occupera M. Watson, laissant la société choisir son PDG. Dans les conditions actuelles, la décision de M. Mulroney évitera peut-être la division du conseil en clans, celui des financiers et celui des intellectuels.

Peut-être, seulement. Parce que de sérieux réaménagements s'imposent tant dans la structure même de l'organisme que dans ses orientations. Et les deux nouveaux patrons ne seront pas seuls pour diriger: les équipes qui les entoureront seront déterminantes pour l'efficacité des réformes que l'on voudra entreprendre.

Chose certaine, un peu plus de cohérence dans l'affectation des ressources ne nuira nul part. Il ne suffit pas de déplorer les abus d'une bureaucratie, il faut les corriger. Et se passer des privilèges qu'elle procure parfois. Pour y arriver, Radio-Canada doit revenir à ses objectifs de création et de diffusion, définir ses priorités et évaluer ses besoins en fonction des moyens dont dispose notre société.

MARTINE R.-CORRIVIAULT



Votre Opinion

Un débat qui dure

(Lettre à Robert Normand, président et éditeur du SOLEIL)

J'ai bien lu l'éditorial du journal LE SOLEIL du vendredi 22 septembre dernier.

J'ai aussi pris connaissance de cette « note de l'éditeur » signée par vous et qui accompagnait cet éditorial.

Plus particulièrement, vous alléguiez, dans votre note, l'existence de cette coutume éculée qui veut que l'éditeur d'un journal « indique » ses préférences à ses lecteurs, au terme d'une campagne électorale.

Il ressort que vous avez vu faire montre d'un respect très sincère à l'égard de MM. Bourassa et Parizeau en vous astreignant à ne point indiquer vos préférences.

Et pourtant, la confiance commandant le respect, ce sont là vos propres conclusions, il aurait été de bon aloi que l'équipe responsable de l'éditorial vous ait imité en accordant les mêmes prérogatives à celles et à ceux qui témoignent leur confiance à votre journal à titre de lectrices et lecteurs.

Car, au terme de toute campagne électorale, au nom du respect le plus élémentaire, ce libre choix qui est l'apanage exclusif de toute personne habilitée à voter devrait être à l'abri de quelque « indication » préférentielle, même estompée.

Claude Légaré
Québec

L'île abusée

Pour reprendre l'expression de Giséle Gallichan (Le Soleil du 28 août dernier), je suis une néonative de l'île d'Orléans, c'est-à-dire que ma famille y vit depuis de nombreuses générations. J'ai cependant dû quitter pendant sept ans mon île pour aller travailler à l'extérieur. Puis ce fut le retour, avec une certaine naïveté et une grande nostalgie.

Contrairement à Mme Gallichan, je ne demeure pas à Sainte-Pétronille, mais dans le village de Saint-Laurent. C'est évidemment plus bruyant l'été; ça l'était cependant déjà quand j'y vivais.

Ce qui m'a le plus déçu, en fille terrienne que je suis, c'est la pollution de l'agriculture. J'ai de la difficulté à concevoir que les cultivateurs - pas tous heureusement! - polluent notre bel environnement de façon si inconsciente: arrosages aériens, pesticides, herbicides, insecticides. Et tous ces produits chimiques se déversent forcément sur nos terrains, pour finir leur course dans le fleuve, notre beau fleuve.

Je ne peux comprendre comment des personnes qui vivent des produits de la terre ne soient même pas capables de la respecter. Au contraire, notre terre se vide de ses richesses et ça prend toujours des quantités de plus en plus grandes de produits chimiques pour combattre les insectes

et les mauvaises herbes qui, avec le temps, s'habituent à ces produits.

J'ai perdu mes illusions sur notre environnement à l'île, sauf pour Sainte-Pétronille. C'est beau, l'île d'Orléans, ses paysages... mais c'est une beauté sournoise qui cache toute une pollution! Un peu d'ailleurs à l'image de la belle pomme rouge qui cache un ver ou un poison.

Je veux croire que bientôt, très très bientôt, chacun d'entre nous prendra conscience de l'importance de protéger notre grand jardin nature d'antan, mais avec les moyens techniques, et non chimiques, d'aujourd'hui. Car ça aussi c'est le patrimoine que nous léguerons aux générations à venir.

Gaétane Chabot
Saint-Laurent, IQ

Elle le félicite

Quelqu'un est-il surpris de constater qu'un citoyen décide de dire à un camionneur de faire ses arrêts obligatoires et de respecter le Code de la sécurité routière?

Un citoyen a eu ce courage, je le félicite.

Combien d'entre nous oseraient le faire? Sûrement pas moi. J'aurais trop peur d'être mal comprise. Mais le maire Claude Beaudoin de Val-Bélair l'a fait. Bien entendu, ça aide d'être maire. Il risquait d'être plus écouté et mieux compris.

Il a de bonnes raisons d'agir. Il doit en avoir assez de voir la sécurité des gens de ce secteur mise en cause par des conducteurs qui laissent la sécurité routière de côté au profit de dollars supplémentaires.

Rappelons-nous le cas de camions transporteurs de neige l'hiver dernier. Et les citoyens de l'endroit ne s'étaient-ils pas plaints à plusieurs reprises?

Je suis une intervenante en sécurité routière de profession. J'enseigne la conduite automobile au niveau théorique et pratique depuis dix ans dans la région de Québec. Vous pouvez me croire, j'ai rapidement développé des réflexes d'autodéfense contre les agresseurs du volant. Que se passe-t-il, gens de Québec et de Lévis? Vous ne savez pas conduire? Est-ce vous qui contrôlez votre véhicule ou est-ce votre véhicule qui vous contrôle?

Vous vous fiez que la police est très tolérante? Vous vous demandez pourquoi les cours de conduite sont obligatoires alors qu'il n'y a pas de suivi après ces cours?

Nous devons respecter les lois et les autres usagers de la route non pas pour éviter les contraventions mais parce que l'important c'est la sécurité. Ce sont nos vies qui en dépendent. Rappelons-nous, si chacun faisait ce qu'il a à faire sur la route, il y aurait très peu d'accidents.

Félicitations, citoyen Beaudoin, tout le monde ne fera pas

comme vous, mais il y en a beaucoup qui y pensaient depuis longtemps.

Christiane Roy
instructrice monitrice
Québec

Imbroglie à quitter

La pseudo-entente du lac Meech fut d'abord une tentative du tandem Bourassa-Mulroney pour intégrer le Québec au sein de la Confédération. On y propose le fameux concept de « société distincte ». Huit provinces l'endossent. Le Manitoba et le Nouveau-Brunswick hésitent.

Depuis, l'affaire se gâte de jour en jour. Le Canada anglais craint que le Québec veuille en profiter pour établir une sorte de « statut particulier », qui à la longue l'acheminera vers sa souveraineté et son indépendance. Crainte fort légitime, bien sûr!

M. Trudeau ne pouvait certes pas demeurer coi. Il publia dans la Presse du 10 mars 1989 une lettre cinglante au chroniqueur Marcel Adam, dont la conclusion se lisait comme suit: « Puisque l'Accord du Lac Meech est mauvais pour le Canada, puisque le Québec n'y tient pas tant que ça, convenons donc ensemble que le Canada s'en portera mieux si le monstre du Lac Meech retourne se noyer au fond du lac, d'où n'aurait jamais dû surgir sa tête hideuse. » Vlan!

Mais, au-delà du style cabotin et des insultes, si on essayait de comprendre un peu l'histoire de ce concept de la société distincte...

L'ambiguïté, - sciemment entretenue par nos chefs politiques - ne proviendrait-elle pas du fait qu'on a troqué les mots « peuple » ou « nation » contre celui de « société »?... Qui sommes-nous? Un peuple, une nation, une société?... M. Denis Monière, politologue, ne laisse pas de nous éclairer à cet égard: « Dans les années 60, il y eut, avec André Laurendeau, la these des deux nations ou des deux peuples fondateurs qui légitimait la revendication d'un statut particulier pour le Québec. Puis dans les années 70, on est passé à la notion de peuple pour justifier l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'accession à la souveraineté. »

Aujourd'hui, on nous propose d'être une société distincte pour nous faire adhérer à la nouvelle Constitution. » (Le Devoir, 17-03-89).

Comment sortir de cet imbroglie? Être un peuple, debout, au pays du Québec!

C.-A. Poirier
Saint-Antoine

Voici la vérité

(Réponse à la lettre de Madeleine Denis, physiothérapeute)

Dans votre lettre, adressée au président du Conseil du trésor. Me Daniel Johnson, vous parlez de votre formation universitaire en soulignant le fait que les tech-

niciennes de laboratoire (technologistes médicaux, n'ont qu'une formation de Cégep. Mais les temps historiques débutent bien avant la venue des Cégep.

Pendant de nombreuses années les technologistes médicaux ont été formés dans les facultés de Médecine de différentes universités, dont Laval et Montréal. Les cours de science de base. Anatomie-physiologie, chimie, chimie-clinique, microbiologie, etc., étaient les mêmes que ceux dispensés aux étudiants en médecine, donnés par les mêmes professeurs, médecins, docteurs en sciences, etc. Les examens étaient écrits, oraux et pratiques.

Les conditions pour l'admission étaient très sévères, alors qu'à ce moment on exigeait pour les infirmières onze ans de scolarité. Même sans les sciences, pour la technologie-médicale il fallait posséder un diplôme de bachelier-ès-arts ou un diplôme de 12ième année scientifique.

Le nombre des admissions était limité et la demande très franche, il fallait également passer des examens à l'université avant l'admission. Il est à noter aussi que les salaires des technologistes médicaux étaient, il y a quelques années plus élevés que ceux des infirmières. Tout ceci est conforme à la vérité.

Edith Demers,
technologiste médicale diplômée
de la faculté de Médecine, UL

Corrigeons-nous!

En se promenant dans le Vieux-Québec, on se rend compte qu'il ne reste pratiquement plus que trois restaurants dont les dimensions et l'allure des enseignes ne cadrent pas avec l'ensemble de l'affichage de ce quartier historique et touristique: L'Esplanade, sur la rue Saint-Jean, Wong sur la rue Baude, et Le Vendome, dans la côte de la Montagne.

Dans le but de rendre leurs enseignes plus attrayantes et, surtout, plus conformes à l'ensemble de l'affichage du Vieux-Québec, il me semble que les propriétaires de ces trois (3) restaurants doivent apporter, dans les plus brefs délais, les corrections souhaitées par leurs concitoyens pour que leur ville paraisse encore mieux à leurs propres yeux et à ceux des touristes internationaux qui se font de plus en plus nombreux dans notre capitale nationale.

Pierre Landry
Québec

N.D.L.R.

Adressez vos lettres à la Tribune des lecteurs et lectrices du SOLEIL, 390, Saint-Vallier Est, G1K 7J6 (647-3368). Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

En Bref

■ Pollution dans l'Antarctique

CANBERRA (AP) — Le ministre australien des Affaires étrangères Gareth Evans a affirmé, hier, qu'une importante nappe de pétrole s'était échappée d'une base américaine en Antarctique et que l'Australie utiliserait cette affaire pour tenter de faire interdire toute activité minière sur le continent gelé. Selon Evans, les Américains auraient détecté cette nappe en août dernier, trois mois après l'apparition d'une fuite dans un oléoduc. L'agence de presse néo-zélandaise ne donne pas le nom de cette base mais précise que quelque 167,000 litres de pétrole se sont répandus sur des centaines de mètres de neige.

■ Ville romaine en Chine

SYDNEY (AFP) — Un enseignant australien affirme avoir retrouvé une ville romaine enfouie dans le désert de Gobi, en Chine, qui résoudrait le mystère vieux de 2,000 ans d'une légion romaine disparue. David Harris précise qu'il a repéré l'emplacement de la cité romaine à l'endroit où se dressait il y a déjà plusieurs siècles une ville baptisée Lijien, nom de Rome en chinois. Harris a rappelé que des historiens s'interrogent depuis longtemps sur le sort d'un groupe de soldats romains ayant fui vers l'est. Harris a indiqué qu'il était en contact avec les autorités chinoises, et allait mettre sur pied une mission archéologique pour effectuer des recherches sur le site.

■ Avant la fin des tests

WASHINGTON (AFP) — Un nouveau médicament contre le sida, le DDI, va être largement administré aux États-Unis avant la fin des tests visant à prouver sa sécurité et son efficacité, a annoncé hier l'agence américaine chargée du contrôle des médicaments. Selon ceux qui l'ont mis au point, le DDI (dideoxyinosine) réduit le processus de reproduction du virus du sida, tout en fournissant à l'organisme une certaine capacité de combattre l'infection. Il aurait moins d'effets secondaires et nécessiterait des prises moins fréquentes que l'AZT, le seul médicament actuellement commercialisé contre le sida.

■ Catastrophe révélée

PARIS (d'après AFP) — L'explosion d'une fusée sur un pas de tir de Plessetsk, à 860 km au nord de Moscou, a fait 50 morts le 18 mars 1980. La nouvelle avait été annoncée par des officiels soviétiques à un groupe de journalistes étrangers conviés à assister, mercredi et hier, aux lancements de plusieurs satellites soviétiques depuis ce centre spatial. Le 18 mars 1980 une fusée Vostok était en cours de remplissage lorsque, pour des causes qui n'ont pas été révélées, elle explosa : 45 militaires ont été tués sur le coup tandis que cinq autres sont morts quelques jours plus tard des suites de leurs brûlures.

■ Un mari trop jaloux

DAMAS, Syrie (AP) — Les démons de la jalousie ont conduit un mari de la ville de Haska à blesser grièvement un dentiste et à lui couper la main pour la simple raison que cette main avait tenu la joue de sa femme, a rapporté hier l'agence marocaine MAP. L'époux, voyant le médecin tenant la joue de sa femme à des fins d'examen médical, interpréta de travers ce geste. Il dégaina son revolver, vida une partie du chargeur sur le dentiste et son assistante, les blessant grièvement, puis il coupait la main qui tenait la joue. Le mari a tout avoué à la police.

Beijing et Sihanouk affirment que les Vietnamiens sont restés au Cambodge

(D'après AFP, AP) — La Chine et le prince Norodom Sihanouk, chef de la coalition s'opposant au gouvernement pro-vietnamien de Phnom Penh, ont soutenu, hier, que les forces vietnamiennes ne s'étaient pas retirées du Cambodge et poursuivaient la colonisation de ce pays.

À Beijing, le gouvernement chinois a affirmé qu'au moins 30,000 soldats vietnamiens étaient restés au Cambodge mais si Hanoi a annoncé mercredi que le retrait de ses troupes était terminé.

Li Zhaoxing, porte-parole du ministère des Affaires étrangères, a aussi déclaré que la Chine continuera d'aider militairement la guérilla cambodgienne tant qu'un accord politique n'aura pas été conclu.

À New York, aux Nations unies, lisant un message du prince Sihanouk, Son Sann, le premier ministre du gouvernement de coalition anti-vietnamien, Son Sann, a déclaré que le Vietnam avait dé-

montré qu'il n'avait pas la moindre intention de mettre fin à son occupation.

Dans le message, Sihanouk dit que les Khmers rouges, responsables d'un véritable génocide pendant leur règne de 1975 à 1979, ont solennellement renoncé au communisme, garanti par écrit qu'ils ne s'empareraient pas du pouvoir et respecteraient le résultat d'élections libres et demandé l'envoi d'une force de maintien de la paix des Nations unies.

Finalement, le vice-président des États-Unis, Dan Quayle, a déclaré à Kuala Lumpur que Washington continuerait à accorder une aide aux factions cambodgiennes non communistes.

Le gouvernement colombien remet 100 des 375 avions saisis

BOGOTA (Reuter, AP) — Le gouvernement colombien a retourné à leurs propriétaires une centaine des 375 avions saisis dans le cadre de la guerre aux trafiquants de drogue, a confirmé hier une source gouvernementale.

Cette source a indiqué que les propriétaires avaient pu récupérer leurs appareils parce qu'il n'y avait aucune preuve qu'ils aient été utilisés pour le transport de la drogue. Toutefois, les enquêteurs ont décidé que 180 avions avaient bel et bien servi aux trafiquants et les appareils ont été remis à l'aviation militaire. Une décision est attendue dans les 100 autres cas.

Auto piégée

Par ailleurs, deux personnes ont été tuées et six autres blessées dans la nuit de mercredi à hier dans l'explosion d'une voiture piégée à Bogota.

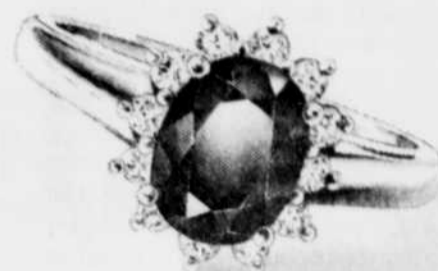
Selon la police, les deux morts se trouvaient dans la voiture piégée qu'ils devaient laisser quelque part dans la capitale pour perpé-

trer un attentat.

La station-service a été totalement détruite par la déflagration. Selon la police, le véhicule était bourré de 50 kg d'explosifs.

LE TEMPS D'UN SAPHIR

Le souffle délicat d'un soir de septembre. Bague avec saphir et diamants, seulement 1295 \$ (valeur de remplacement: 1975 \$) Boucles d'oreilles assorties, seulement 1495 \$ (valeur de remplacement: 2250 \$). Pendentif, seulement 1295 \$ (valeur de remplacement: 1975 \$).



1295\$

Valeur de remplacement 1975\$

BIRKS

Des petits feux follets



Swarovski jette de la lumière sur le cristal d'argent. Une collection de petits animaux qui prennent vie devant vos yeux. De véritables petits rayons de soleil.

Renards, 52 \$ chacun. Lapins, 48 \$ chacun.

BIRKS

On est deux monsieur Rouleau



NOUVELLE POLITIQUE DE PRIX CHEZ GUY ROULEAU OPTICIEN.

Vous venez à deux chez GUY ROULEAU OPTICIEN? Sachez qu'à compter de maintenant, dans toutes nos succursales, vous pouvez obtenir deux paires de lunettes complètes (verres et montures) pour le prix d'une. Vous ne payez que la plus dispendieuse des deux: l'autre est gratuite.

GUY ROULEAU OPTICIEN

Ceci n'est ni un escompte ni un rabais mais notre politique de prix permanente.

2600, boul. Laurier Sainte-Foy Tél.: 659-4169 2590, boul. Laurier Sainte-Foy Tél.: 659-3232 592, rue Racine Loretteville Tél.: 843-6542 699, boul. Charest Est Québec Tél.: 523-6958 59, boul. Taché Montmagny Tél.: 248-8383

Le 2 pour 1 signé: *Guy Rouleau*

Le AT MicroBec

995\$

Le système de base comprend:

- Processeur Intel 80C286-12 (Landmark-16MHz)
- Nouveau boîtier compact Deluxe
- Mémoire vive de 1 024k (1 meg), 0 Wait State
- BIOS Phoenix 3.07 (100% compatible IBM, garanti)
- Horloge et calendrier sur batterie au lithium rechargeable
- 8 fentes d'extension (2 de 8 bits et 6 de 16 bits)
- Contrôleur Western Digital pour 2 lecteurs et 2 disques durs
- 1 lecteur 5 1/4", 1.2MB
- Clavier étendu français 101 touches
- Sorties parallèle, série et joystick
- Garantie de 1 an sur les pièces et la main d'œuvre.



Accessoires

Lecteur 3 1/2" 1.44meg/720k	\$155
Souris Genius GM-6+	\$79
Tablette Genius GT-1212A	\$515
Co-processeur 80287	\$390
Joystick Gravis	\$57
Traceur Roland DXY-1300	\$2375

Disques rigides

20 meg, 40ms	\$359
40 meg, 58ms	\$399
42 meg, 28ms	\$519
72 meg, 22ms	\$899
157 meg, 17ms	\$1899

Ensembles vidéo

Monochrome	\$199
Monochrome & CGA	\$239
Monochrome VGA 12"	\$459
EGA 16 couleurs 14"	\$699
VGA 256 couleurs 14"	\$799
VGA multisync(800x600/256)	\$999

Imprimantes (cps/po./pins)

Star NX-1000 (120/10/9)	\$259
Roland PR-9101 (192/10/9)	\$295
Roland PR-9104 (240/11/9)	\$399
Roland PR-2417 (240/11/24)	\$590
Brother M-1709 (240/15/9)	\$590
Roland PR-2450 (240/15/24)	\$795*
Fujitsu DL-3400 (240/15/24)	\$795
Roland LP-1100 (laser 11 pages/min.)	\$2500
HP Laserjet series II (laser 8p./min.)	\$2850

Coût de votre système

Ordinateur	\$995.00	Sous-total	
Ensemble vidéo		Taxe	
Disque rigide*			
Imprimante*		TOTAL	
Accessoires*			

1010, boul. des Capucins, Québec 529-6322

La réunion des députés libanais sera houleuse

BEYROUTH (Reuter, AP, AFP) — La réunion d'une soixantaine de députés libanais demain en Arabie saoudite, visant à la « réconciliation nationale », s'annonce houleuse.

En effet, le chef du gouvernement militaire chrétien libanais, le général Michel Aoun, a demandé aux députés chrétiens (ils sont une quarantaine sur les 73 encore en fonction) d'exiger et d'obtenir un calendrier pour le retrait des forces d'occupation syriennes avant de discuter de réformes politiques ou d'autres questions.

De leur côté, les députés musulmans entendent proposer que des réformes politiques soient décidées, qu'un nouveau gouvernement soit formé et qu'un président soit élu avant que les troupes syriennes ne quittent le pays.

Hier, en rencontrant la presse, Aoun a dit que des pressions internationales l'avaient forcé à accepter l'actuel plan de paix, mais qu'il n'était pas question d'abandonner la « guerre de libération » lancée en mars dernier pour obtenir le départ des 40.000 militaires syriens.

Il n'y a pas eu d'élections au Parlement libanais depuis 17 ans. Les élus de 1972 sont encore députés, sauf ceux qui... sont morts depuis.

Même si une bonne soixantaine d'entre eux ont accepté de participer à la réunion de demain en Arabie saoudite, rien n'indique qu'ils soient prêts à mettre fin à leurs divisions qui ont entraîné une paralysie totale du Parlement depuis août 1988.

Conformément au plan de paix en sept points annoncé le 16 septembre par le triumvirat (Arabie Saoudite, Algérie, Maroc), les députés doivent discuter à Taf, dans l'ouest du royaume saoudien, d'un

« document d'entente nationale » qui vise à une refonte du système politique confessionnel, en vigueur au Liban depuis son accession à l'indépendance en 1943.

Si le calme continue de régner sur le territoire libanais, un déblocage politique semble improbable.

Le détournement de fonds à la Banque de Crète Papandreou est accusé de complicité

ATHÈNES (Reuter, AP, AFP) — L'ancien premier ministre socialiste grec Andreas Papandreou s'est dit certain d'être acquitté après que le Parlement eut décidé qu'il subirait un procès pour corruption pour son rôle dans l'affaire du détournement de fonds de la Banque de Crète.

« Les preuves contre moi ne sont pas assez fortes et ne le seront jamais. J'ai confiance de gagner n'importe quel procès », a dit l'ancien premier ministre de 70

ans. Il sera accusé d'avoir accepté de l'argent provenant du détournement de fonds et des pots-de-vin, une accusation qui le rend passible de 20 ans de prison.

Sur les 300 députés, 166 ont voté pour sa comparution devant la Cour spéciale, tandis que 121 se prononçaient contre. Les 14 autres étaient absents ou se sont abstenus de voter.

Quatre autres anciens ministres de Papandreou ont aussi été déferés devant un tribunal spécial.

Élections annoncées

Toutefois, comme le tribunal

spécial ne devrait pas siéger avant la mi-novembre, Papandreou devrait pouvoir diriger son parti au cours de la campagne électorale du mois prochain.

En effet, le porte-parole gouvernemental, Athanassios Kanelopoulos, a annoncé hier que le gouvernement de coalition présentera sa démission le 6 octobre en vue d'élections qui auront lieu « au plus tard » le 5 novembre.



LES 8 HEURES

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 1989 LE TEMPS S'ÉCOULE



DE LA BAIE FAITES VITE!

CORRECTIONS
En page 18
Les cintres, illustrés avec les housses à vêtements et range-chaussures assortis, articles en carton ondulé et autres, ne devraient pas figurer dans ce cahier publicitaire.

Bonimart
Le magasin EXTRA SPECIAL de votre quartier

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE
COMPOSEZ **647-3270**
OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS, LE SOLEIL LTÉE, C.P. 1547 QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6
Heures limites de réservation: midi l'avant-veille de la publication; jeudi midi pour publication samedi, dimanche ou lundi.
Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

ASSISTANTE-DENTAIRE
demandée
40 heures/semaine
Disponibilité immédiate, en banlieue de Québec.
842-0753, 653-6542

Nous sommes à la recherche de
PEINTRES-DÉBOSSÉLEURS
ayant un minimum de 7 années d'expérience.
527-3555

ASSOCIATION DES FOYERS DE GROUPE DU MADAWASKA INC.
Conseiller(ère)
pour foyer de groupe
L'association est à la recherche de personnel de relève pour des foyers de groupe ayant pour clientèle des jeunes contrevenants et socio-affectifs.
Sommaire des responsabilités:
— Animer et diriger le groupe dans ses activités
— Maintenir un contrôle
— Intervenir en cas de crise
— Aider à la planification d'activités de groupe ou individuelles
— Guider le jeune dans son cheminement personnel et voir à l'évaluation de ses objectifs
— Travailler en étroite collaboration avec l'équipe d'intervenant
Qualifications requises:
— Détenir un diplôme universitaire soit en sciences sociales, éducation ou toute autre expérience pertinente dans le domaine pourrait être considérée.
Traitement:
— Négociable selon les qualifications et l'expérience.
Les personnes intéressées devront soumettre leur demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 9 octobre 1989 à l'adresse suivante:
Directeur
C.P. 666
Edmundston, N.-B.
E3V 3S1

CHAUSSURES ET BOTTES À PRIX DÉJÀ RÉDUITS POUR FEMME
40% DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE
De ville ou tout-aller. Le choix varie selon le magasin. Chaussures pour femme, rayons 262, 835 et 271.

TOUTES LES CHAUSSURES DE SPORT À PRIX DÉJÀ RÉDUITS POUR HOMME, FEMME ET ENFANT
40% DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE
Un super choix pour toute la famille!
Chaussures de sport, rayon 275 et 449.

TOUS LES COORDONNÉS POUR LE BUREAU
25% DE RABAIS
Koret, Tan Jay, Bay Club, Mister Leonard, London Fog.
Ord. 42\$ à 180\$
SOLDE 31,50 À 135\$ CH.
Coordonnés pour femme, rayons 140 et 145.

TOUS LES TROIS-QUARTS EN LAINE OU MÉLANGE LAINEUX POUR FEMME
30% DE RABAIS
Plusieurs modèles de fabricants renommés.
Ord. 90\$ à 240\$
SOLDE 63\$ À 168\$ CH.
Manteaux pour femme, rayons 101 et 801.

TOUTES* LES TENUES DE NUIT POUR FEMME
25% DE RABAIS
Plusieurs modèles et tissus.
*Sauf les peignoirs et les tenues de détente.
Ord. 15,99 à 75\$
SOLDE 11,99 À 56,25 CH.
Tenues de nuit, rayons 170 et 820.

TENUES SPORT POUR TAILLES MENUES
25% DE RABAIS
Coordonnées, interchangeables et tout-aller.
Ord. 14,99 à 98\$
SOLDE 11,24 À 73,50 CH.
Tailles menues, rayon 115. Sauf les collections haut de gamme pour tailles menues.

TOUT LE JEAN POUR FEMME
33% DE RABAIS
Coordonnées, interchangeable et tout-aller.
Ord. 40\$ à 80\$
SOLDE 26,80 À 53,60 CH.
Tenues en jean pour jeune fille, rayon 470.

TOUTE LA COLLECTION DE TENUES DE BUREAU POUR JEUNE FEMME
25% DE RABAIS
Jeunesse, Paradox, Cotton Pickers et autres.
Ord. 30\$ à 200\$
SOLDE 22,50 À 150\$ CH.
Boutique Jeunesse, rayon 470.

TOUS LES CHANDAILS BAYCLUB POUR HOMME
30% DE RABAIS
Ord. 39,99 à 50\$
SOLDE 27,99 À 35\$ CH.
Chandails pour homme, rayon 344.

TOUTES LES CHEMISES SPORT ET EN TRICOT POUR HOMME
25% DE RABAIS
Arrow, Cardin et autres. Chemises à manches longues. Ord. 15,99 à 46\$
SOLDE 11,99 À 34,59 CH.
Tenues sport pour homme, rayon 358.

CHEMISES À MANCHES LONGUES À PRIX DÉJÀ RÉDUITS POUR HOMME
40% DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE
Grenadier, Bluestone et autres. Notre dernier prix 9,99 à 17,99.
SOLDE 5,99 À 10,79 CH.
Tenues sport pour homme, rayon 858.

TOUTES LES CRAVATES POUR HOMME
25% DE RABAIS
Plusieurs modèles de saison.
Ord. 7,99 à 60\$
SOLDE 5,99 À 45\$ CH.
Cravates, rayon 334.

ENSEMBLES MOLLETONNÉS EN ACRYLIQUE POUR GARÇON ET FILLE
40% DE RABAIS
Tailles 4 à 6X. Ord. 14,99
SOLDE 8,99 L'ENS.
Tailles 7 à 14 et 7 à 18. Ord. 16,99
SOLDE 9,99 L'ENS.
Tenues pour garçon et fille, rayon 400.

IMPERS WATERDUCK POUR GARÇON ET FILLE
40% DE RABAIS
Doublés de flanelle. Tailles 4 à 6X. Ord. 24,99
SOLDE 14,99 CH.
Tailles 7 à 14 et 7 à 18. Ord. 29,99
SOLDE 17,99 CH.
Tenues pour garçon et fille, rayon 400.

COORDONNÉS RUFFNICKS, MICKEY MOUSE ET HOLLYWOOD POUR TOUT-PETIT
25% DE RABAIS
Combinaison-pantalons, salopettes, pantalons et autres.
Tenues pour enfant, rayon 400.

TOUS LES MOLLETONNÉS DE SPORT À PRIX ORDINAIRE POUR FEMME ET HOMME
20% DE RABAIS
Converse, Brooks et autres.
Ord. 30\$ à 45\$
SOLDE 23,99 À 35,99 CH.
Tenues de sport, rayon 740.

BLOUSONS DE SKI BAYSPOUR
30% DE RABAIS
Ord. 80\$ à 200\$
SOLDE 56\$ À 140\$ CH.
Tenues de sport, rayon 740.

TOUTES LES BICYCLETTES
20% DE RABAIS
Le choix varie selon le magasin.
Ord. 79,99 à 379,99
SOLDE 63,99 À 303,99 CH.
Articles de sport, rayon 742.

CYCLE D'EXERCICE GYM
60\$ DE RABAIS
Ord. 299\$
SOLDE 239\$ CH.
Articles de sport, rayon 742.

TOUS LES BAGAGES À PRIX ORDINAIRE
20% DE RABAIS
Samsonite, Ricardo, Stradellina et autres. À l'exclusion des ensembles 3 pièces BayClub à 59,99. Le choix varie selon le magasin.
Bagages, rayon 796.

DUOS-SOMMEIL RENAISSANCE DE BEAUMARK
45% À 50% DE RABAIS
Une place. Ord. 1.260\$
SOLDE 629,99 L'ENS.
Deux places. Ord. 1.560\$
SOLDE 857,99 L'ENS.
Grand lit. Ord. 1.860\$
SOLDE 1.019,99 L'ENS.
Très grand lit. Ord. 2.500\$
SOLDE 1.374,99 L'ENS.
Literie, rayon 515.

SERVIETTES ESSEX
50% DE RABAIS
Bain. Ord. 20\$
SOLDE 9,99 CH.
Essuie-mains. Ord. 14\$
SOLDE 6,99 CH.
Débarbouillettes. Ord. 8\$
SOLDE 3,99 CH.
Drap de bain. Ord. 40\$
SOLDE 19,99 CH.
Linge de maison, rayon 601.

OREILLERS QUATRO
50% DE RABAIS
Standard ou ferme.
Ord. 28\$ à 42\$
SOLDE 13,99 À 20,99 CH.
Linge de maison, rayon 601.

ENSEMBLES DE DRAPS BAYCREST EN MOUSSELINE 2 POUR 1
Achetez un ensemble au prix ordinaire et obtenez un second ensemble de même format, sans frais. Une place, 2 places et grand lit.
Ord. 19,99 à 70\$
SOLDE 2 / 19,99 À 2 / 70\$
Linge de maison, rayon 601.

CANAPÉ MODULAIRE 2 PIÈCES
200\$ DE RABAIS
Style contemporain, recouvrement motif confetti. Ord. 799\$
SOLDE 599\$ CH.

Achats en magasin seulement. Quantité limitée. Magasinez tôt! Le choix varie selon le magasin.

- Galeries de la Capitale et Place Laurier, lun. à mer. de 9 h 30 à 17 h 30; jeu. et ven. de 9 h 30 à 21 h; sam. de 9 h à 17 h.
- Galeries de la Capitale, 627-5922 • Place Laurier (mail sud-ouest), 627-5959.

